

► Point de vue n°22

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
31/10/2017	Panoramique	N 49°50'53,2"	E 02°09'59,6"	79 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu	
E6 : 8,7 km	E1 : 9,9 km	3	CREUSE - Vue routière depuis la D 1029	



Le présent projet



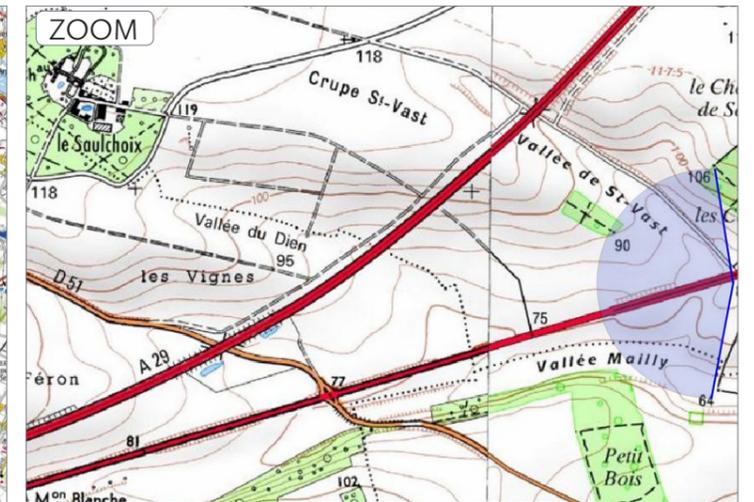
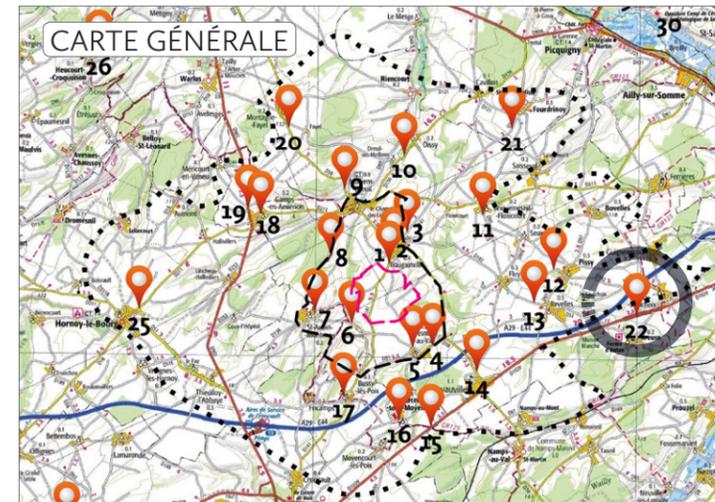
Projet accordé



Projet en instruction  
Avis A.E.



Projet en instruction  
Sans avis A.E.



■ État initial plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 160°



■ Esquisse flaire avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 160°



### Commentaires

L'observateur se situe le long de la D 1029, une des routes les plus fréquentées du périmètre d'étude. Elle relie Amiens à Poix-de-Picardie. C'est un axe lourd, très passant.

Le parc actuel est invisible car masqué par le relief du vallon sec au fond duquel passe la route départementale.

Le projet de renouvellement est très peu visible, seules trois pales émergent au-dessus de la ligne du relief. D'autre part, leur perception est très latérale à l'axe routier. Autrement dit, pour les automobilistes, le projet ne sera pas visible. Ainsi, la situation engendrée par le projet ne diffère que de manière très marginale avec celle du parc existant.

■ Vue réaliste à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 50°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 42 cm au format A3

■ Vue réaliste à taille réelle - État initial - Champ visuel horizontal de l'image : 50°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 42 cm au format A3

■ Vue réaliste à taille réelle après renouvellement - Champ visuel horizontal de l'image : 50°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 42 cm au format A3

► Point de vue n°23

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
31/10/2017	Panoramique	N 49°46'10,0"	E 01°58'31,8"	144 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu	
E3 : 9,6 km	E4 : 10,8 km	0	POIX-DE-PICARDIE - Entrée sud par la D 901	



Le présent projet



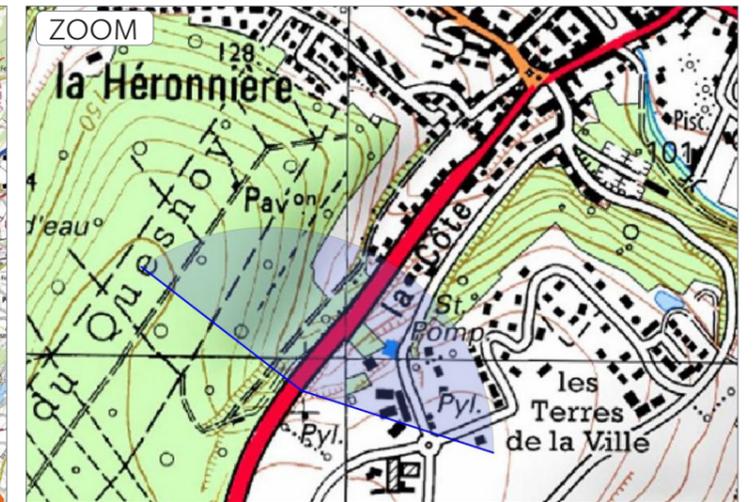
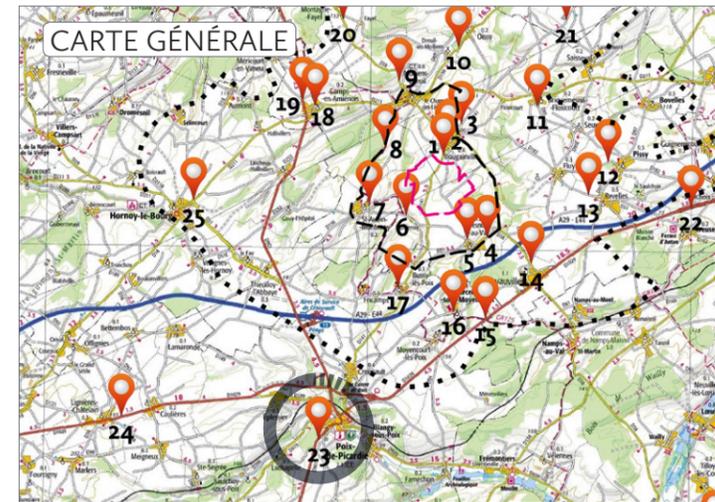
Projet accordé



Projet en instruction  
Avis A.E.



Projet en instruction  
Sans avis A.E.



■ État initial plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 161°



■ Esquisse filaire avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 161°



### Commentaires

L'observateur se situe en entrée sud de Poix-de-Picardie, le long de la D 901, en provenance de Beauvais. A gauche de l'axe routier, sur le versant, se dessine l'église Saint-Denis, de style gothique flamboyant et classée monument historique, qui surplombe la ville.

Le parc actuel est invisible car situé sous le niveau du relief et le projet de renouvellement l'est tout autant.

■ Vue réaliste à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 50°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 42 cm au format A3

► Point de vue n°24

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
31/10/2017	Panoramique	N 49°46'34,2"	E 01°52'24,7"	195 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu	
E3 : 14,2 km	E4 : 14,9 km	1	LIGNIÈRES-CHÂTELAIN - Sortie est par la D 1029	



Le présent projet



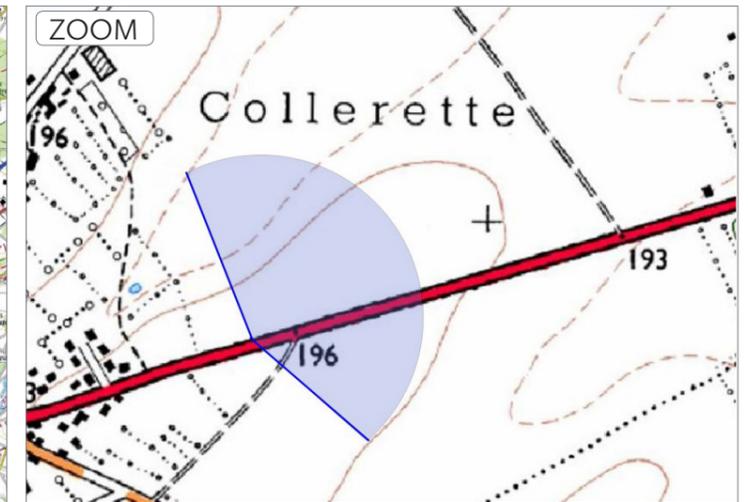
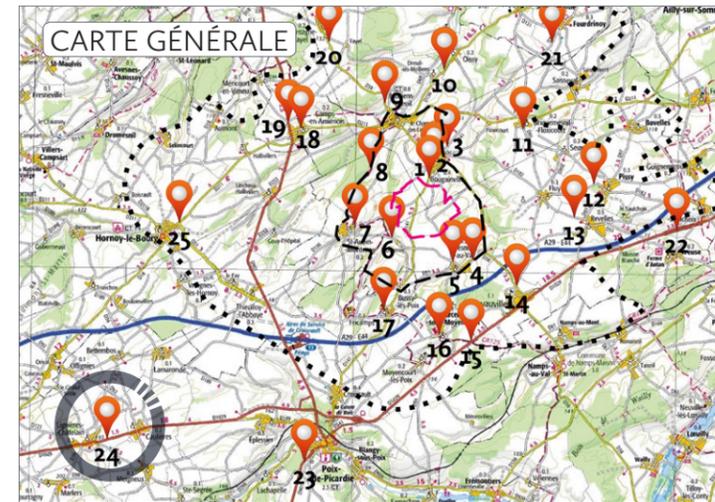
Projet accordé



Projet en instruction  
Avis A.E.



Projet en instruction  
Sans avis A.E.



■ État initial plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 143°



■ Esquisse filaire avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 143°



**Nota :**

Par souci de simplification afin d'éviter une surcharge des labels d'indexation, ce vaste ensemble éolien présent au moyen-plan a été dénommé unitairement "Fond Saint-Clément". Il comprend des parcs en service et des projets accordés.

Deux ensembles, indexés en bleu, sont actuellement en service. Or l'ensemble indexé en vert (pour "autorisé") était en cours de construction au moment de la prise de vue. Il a été choisi d'effacer les éoliennes déjà édifiées et de simuler l'ensemble du parc, en le maintenant en statut "accordé" étant donné qu'il n'est pas encore construit dans sa totalité.

### Commentaires

L'observateur se situe sur la D 1029, ex RN 29, axe Amiens-Rouen. La route traverse le plateau en formant de longues portions rectilignes. Elle offre des vues très ouvertes sur le paysage. Le contexte éolien est dense, représenté particulièrement par les projets accordés de Fond Saint Clément et d'Eplessier.

Le parc existant n'est pas visible. Il est entièrement masqué par la silhouette urbaine de Caulières. Il en est de même pour le projet de renouvellement qui, ainsi, n'entretient aucun effet cumulé avec le contexte éolien situé en-avant.

■ Vue réaliste à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 50°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 42 cm au format A3

► Point de vue n°25

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
31/10/2017	Panoramique	N 49°50'55,2"	E 01°54'33,5"	157 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu	
E1 : 8,7 km	E6 : 9,8 km	2	HORNOY-LE-BOURG - Sortie est par la D 211	



Le présent projet



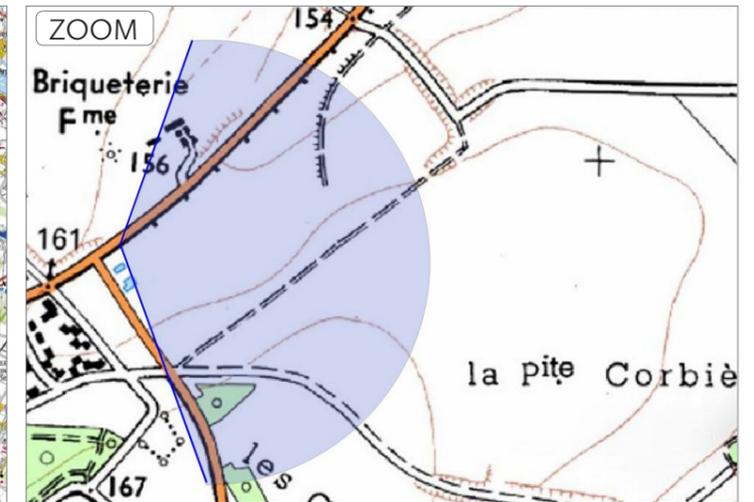
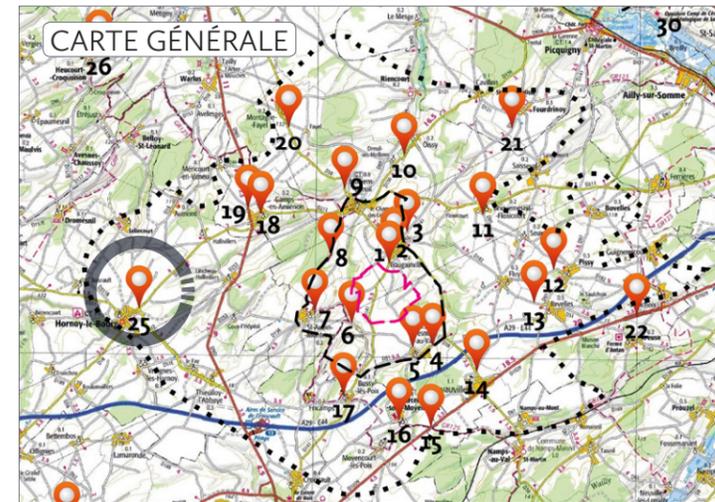
Projet accordé



Projet en instruction  
Avis A.E.



Projet en instruction  
Sans avis A.E.



■ État initial plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 130°



■ Esquisse filaire avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 130°



### Commentaires

L'observateur se situe en sortie nord-est d'Hornoy-le-Bourg, sur la D 211 en direction de Camps-en-Amiénois. C'est donc une route assez fréquentée.

Le parc actuel n'est pas visible car dissimulé derrière une lisière boisée.

Le projet de renouvellement ne se manifeste que par deux pales émergeant également au-dessus de la lisière. La position du projet est largement latérale à l'axe routier. De plus, la distance d'éloignement de neuf kilomètres rendra très faiblement perceptible ces deux pales émergentes. Par conséquent, il n'y a pas de différence sensible entre le parc initial et le projet de renouvellement.

■ Vue réaliste à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 50°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 42 cm au format A3

■ Vue réaliste à taille réelle - État initial - Champ visuel horizontal de l'image : 50°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 42 cm au format A3

■ Vue réaliste à taille réelle après renouvellement - Champ visuel horizontal de l'image : 50°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 42 cm au format A3

► Point de vue n°26

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
31/10/2017	Panoramique	N 49°56'01,8"	E 01°53'12,0"	109 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu	
E1 : 13,5 km	E6 : 15,0 km	6	HEUCOURT-CROQUOISON - GR 125	



Le présent projet



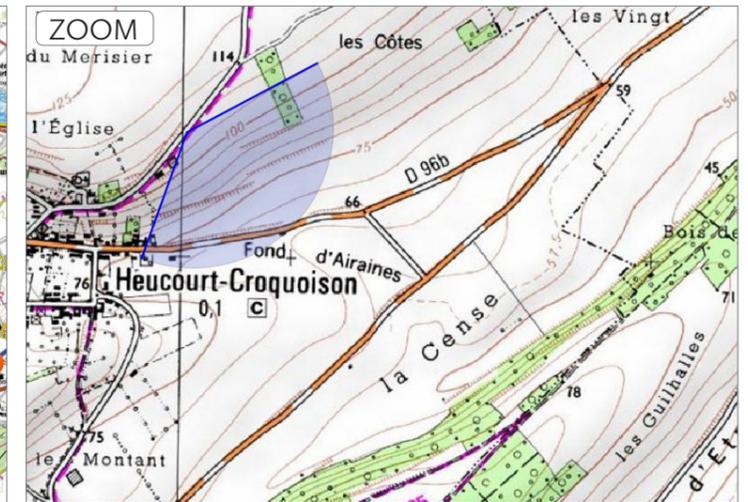
Projet accordé



Projet en instruction  
Avis A.E.



Projet en instruction  
Sans avis A.E.



■ État initial plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 134°



■ Esquisse filaire avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 134°



### Commentaires

L'observateur se situe sur un village implanté en rebord d'un vallon sec, lui-même partie constitutive de l'ensemble sensible de vallées sèches qui s'étend au sud-ouest d'Airaines.

Le parc existant émerge au-dessus du haut de versant boisé d'un vallon sec et les rapports d'échelle restent très largement favorables au paysage.

Le projet de renouvellement ne diffère pas de manière sensible avec le parc existant. Étant donné la distance d'observation de quatorze kilomètres, il reste difficile de distinguer la différence de gabarit entre les rotors actuels et ceux du projet.

■ Vue réaliste à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 50°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 42 cm au format A3

■ Vue réaliste à taille réelle - État initial - Champ visuel horizontal de l'image : 50°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 42 cm au format A3

■ Vue réaliste à taille réelle après renouvellement - Champ visuel horizontal de l'image : 50°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 42 cm au format A3

► Point de vue n°27

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
31/10/2017	Panoramique	N 49°58'36,5"	E 01°56'21,9"	61 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu	
E1 : 15,0 km	E6 : 16,3 km	0	AIRAINES - Entrée nord par la D 901	



Le présent projet



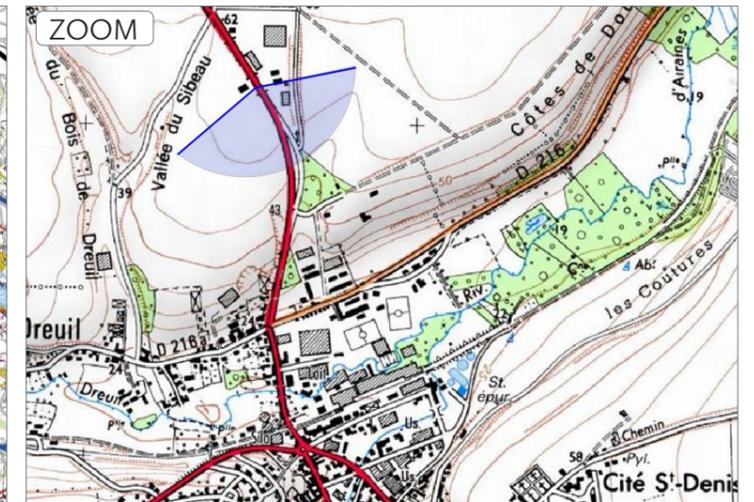
Projet accordé



Projet en instruction  
Avis A.E.



Projet en instruction  
Sans avis A.E.



■ État initial plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 151°



■ Esquisse filaire avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 151°



### Commentaires

L'observateur se situe en entrée nord d'Airaines, sur l'axe majeur de la D 901 en provenance d'Abbeville.

Le parc actuel est invisible car situé sous le niveau du relief et le projet de renouvellement l'est tout autant.

■ Vue réaliste à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 50°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 42 cm au format A3

► Point de vue n°28

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
31/10/2017	Panoramique	N 49°58'43,7"	E 02°07'08,2"	57 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu	
E4 : 14,7 km	E3 : 15,9 km	0	YZEUX - Carrefour routier entre la D 1001 et la D 1235	



Le présent projet



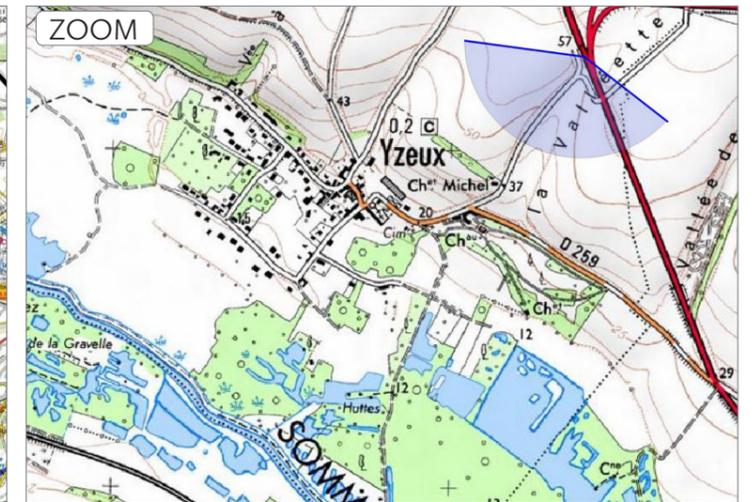
Projet accordé



Projet en instruction  
Avis A.E.



Projet en instruction  
Sans avis A.E.



■ État initial plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 132°



■ Esquisse flaire avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 132°



### Commentaires

L'observateur se situe au niveau du carrefour routier formé par la D 1001 et la D 1235. Ces axes routiers sont largement fréquentés car ils sont appuyés sur la vallée de la Somme qui constitue le couloir de déplacement le plus fréquenté du département.

Le parc actuel est invisible car situé sous le niveau du relief et le projet de renouvellement l'est tout autant.

■ Vue réaliste à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 50°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 42 cm au format A3

► Point de vue n°29

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
31/10/2017	Panoramique	N 49°57'32,3"	E 02°09'21,4"	61 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu	
E4 : 14,0 km	E3 : 15,1 km	4	LA CHAUSSÉE-TIRANCOURT - Entrée nord par la D 49	



Le présent projet



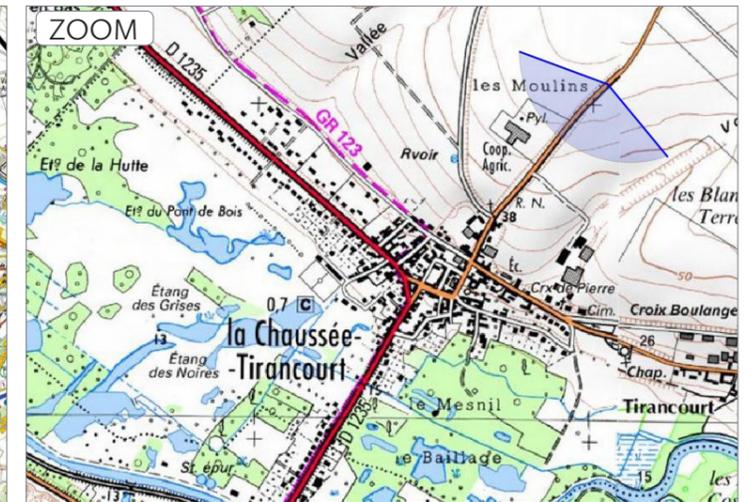
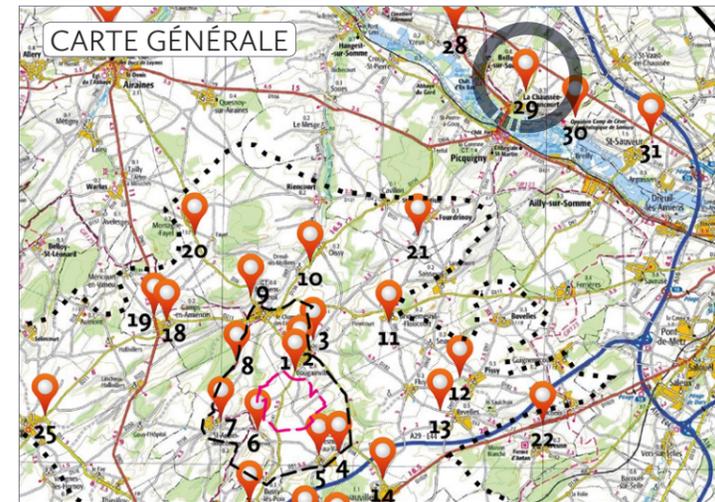
Projet accordé



Projet en instruction  
Avis A.E.



Projet en instruction  
Sans avis A.E.



■ État initial plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 144°



■ Esquisse filaire avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 144°



### Commentaires

L'observateur se situe nord de La Chaussée-Tirancourt, le long de la D 49. Le point de vue offre un panorama sur la vallée de la Somme et sur le bourg de Picquigny dans la silhouette duquel on distingue les ruines du château médiéval ainsi que la silhouette de la collégiale Saint-Martin, tous deux monuments historiques classés.

Le parc actuel émerge au-dessus du versant de la rive gauche du fleuve par ses moitiés de rotor et les rapports d'échelle sont largement favorables au paysage de vallée. Par ailleurs, à gauche, le parc existant de Vallée Madame impose sa silhouette à l'observateur.

Le projet de renouvellement ne modifie pas de manière sensible la situation actuelle. Les rotors apparaissent légèrement plus important et néanmoins, la distance d'observation d'environ quinze kilomètres rend difficile l'appréhension de cette modification de gabarit. Par conséquent, le projet de renouvellement n'apporte pas de différences particulièrement visibles par rapport à la situation actuelle, notamment au regard des rapports d'échelle avec la vallée de la Somme et de la relation de covisibilité avec les deux monuments de Picquigny.

Enfin, on précisera que ce point de vue est essentiellement routier, donc fugace.

■ Vue réaliste à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 50°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 42 cm au format A3

■ Vue réaliste à taille réelle - État initial - Champ visuel horizontal de l'image : 50°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 42 cm au format A3

■ Vue réaliste à taille réelle après renouvellement - Champ visuel horizontal de l'image : 50°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 42 cm au format A3

► Point de vue n°30

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
31/10/2017	Panoramique	N 49°57'01,6"	E 02°10'54,5"	53 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu	
E4 : 14,6 km	E3 : 15,5 km	2	LA CHAUSSÉE-TIRANCOURT - Oppidum dit "Camp de César" (MH)	



Le présent projet



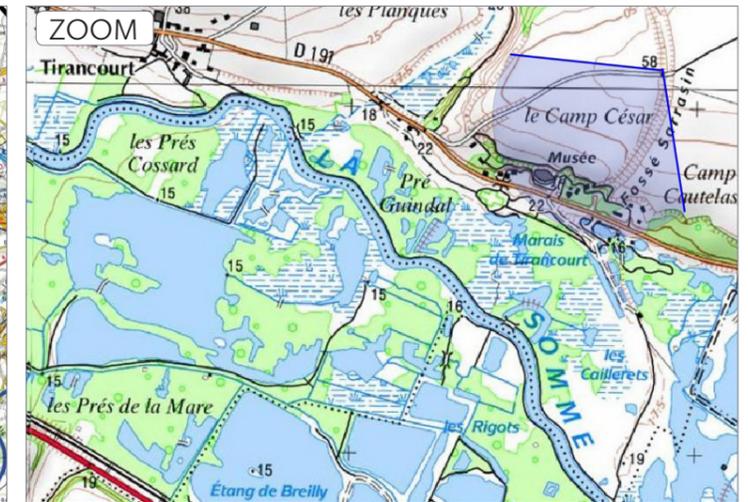
Projet accordé



Projet en instruction  
Avis A.E.



Projet en instruction  
Sans avis A.E.



■ État initial plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 103°



■ Esquisse filaire avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 103°



### Commentaires

L'observateur se situe sur l'escarpement de l'oppidum dit du "camp de César" de la Chaussée-Tirancourt. Face à lui s'étend la large vallée de la Somme et son regard est dirigé vers le versant de la rive gauche. En contrebas de ce site, mais masqué par l'épaulement du relief, se trouve le parc archéologique Samara. Sur l'horizon éloigné du plateau, on aperçoit plusieurs parcs éoliens, dont le plus visible est celui de la Vallée Madame.

Le parc existant, situé en-arrière de ce dernier, est déjà très peu visible. Il est largement masqué par les lisières et n'apparaît que par quelques émergences de rotors.

Le projet de renouvellement n'est visible que par deux extrémités de rotors, émergeant au-dessus des lisières boisées du plateau. Par ailleurs, la distance d'observation, d'environ quinze kilomètres, les rend très peu perceptibles. La situation est donc inchangée par rapport au parc initial.

■ Vue réaliste à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 50°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 42 cm au format A3

■ Vue réaliste à taille réelle - État initial - Champ visuel horizontal de l'image : 50°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 42 cm au format A3

■ Vue réaliste à taille réelle après renouvellement - Champ visuel horizontal de l'image : 50°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 42 cm au format A3

► Point de vue n°31

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
31/10/2017	Panoramique	N 49°56'40,9"	E 02°13'15,8"	56 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu	
E4 : 16,3 km	E3 : 17,1 km	6	SAINT-SAUVEUR - Entrée nord au giratoire (D 1001 et D 97)	



Le présent projet



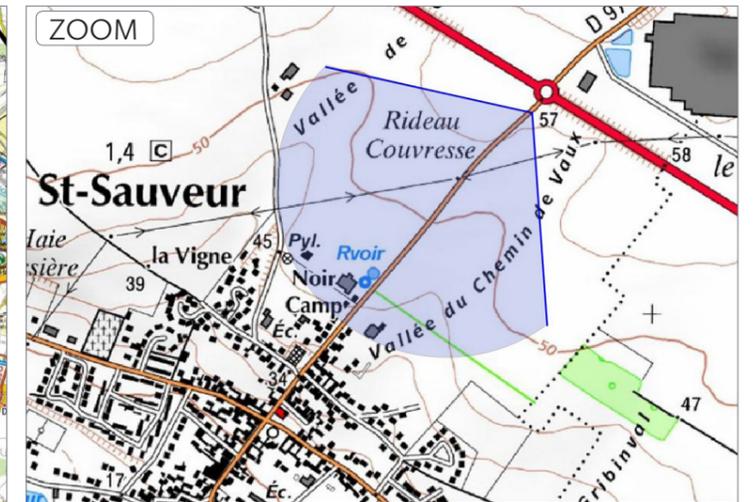
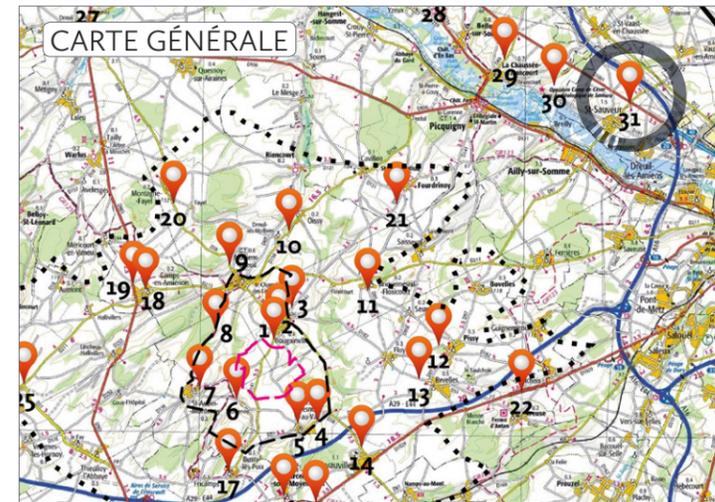
Projet accordé



Projet en instruction  
Avis A.E.



Projet en instruction  
Sans avis A.E.



■ État initial plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 144°



■ Esquisse filaire avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 144°



### Commentaires

L'observateur se situe à l'entrée nord de Saint-Sauveur, le long de la D 97 qui relie la D 1001 à l'entrée du village. Le plan éloigné est constitué du versant de la rive gauche de la Somme sur lequel se détache la silhouette urbaine d'Ailly-sur-Somme. Le premier-plan est occupé par les structures d'une ligne haute-tension.

Le parc actuel émerge très faiblement par l'extrémité de ses rotors au-dessus de l'horizon éloigné. Ils sont très peu visibles en raison de la distance d'observation de l'ordre de seize à dix-sept kilomètres. L'influence du parc existant sur la vallée de la Somme est ici très faible.

Le projet de renouvellement émerge de la même manière. Les longueurs des pales sont supérieures mais ce différentiel reste quasiment imperceptible. Au final, la situation reste inchangée entre le parc initial et le projet de renouvellement. L'influence visuelle sur la vallée de la Somme est ici très faible, voire nulle.

■ Vue réaliste à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 50°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 42 cm au format A3

■ Vue réaliste à taille réelle - État initial - Champ visuel horizontal de l'image : 50°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 42 cm au format A3

■ Vue réaliste à taille réelle après renouvellement - Champ visuel horizontal de l'image : 50°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 42 cm au format A3

► Point de vue n°32

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
31/10/2017	Panoramique	N 49°55'02,5"	E 02°21'20,2"	65 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu	
E6 : 23,6 km	E1 : 24,4 km	0	AMIENS - Sortie ouest du hameau le Petit Camon par la D 929	



Le présent projet



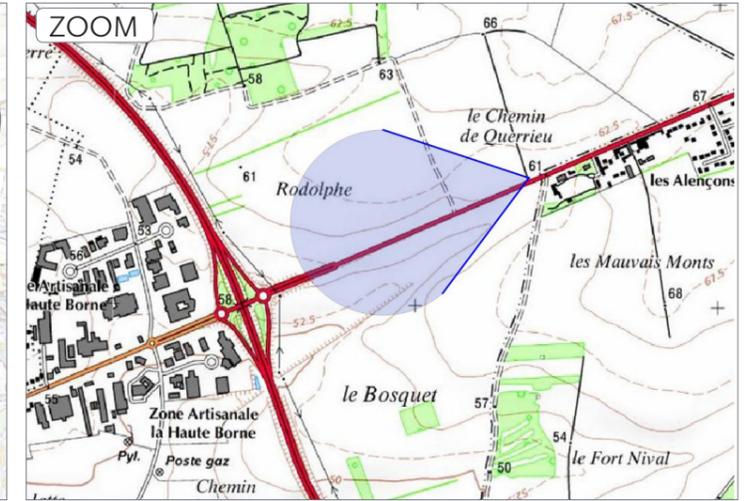
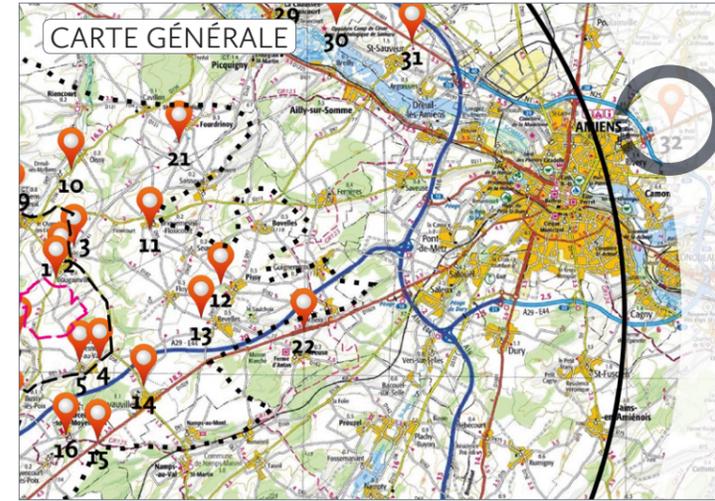
Projet accordé



Projet en instruction  
Avis A.E.



Projet en instruction  
Sans avis A.E.



■ État initial plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 70°



■ Esquisse filaire avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 70°



### Commentaires

L'observateur se situe en sortie ouest du hameau du Petit Camon, à l'est d'Amiens, le long de la D 929. C'est une route très fréquentée et une des entrées principales d'Amiens. La silhouette urbaine de la ville est visible à gauche de la route. La tour Perret et la cathédrale sont visibles.

Le parc actuel est invisible car situé sous le niveau du relief et le projet de renouvellement l'est tout autant.

■ Vue réaliste à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 50°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 42 cm au format A3

► Point de vue n°33

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
31/10/2017	Panoramique	N 49°44'23,2"	E 02°10'49,5"	108 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu	
E6 : 15,4 km	E1 : 16,8 km	0	CONTY - Croisement entre la D 920 et la D 210	



Le présent projet



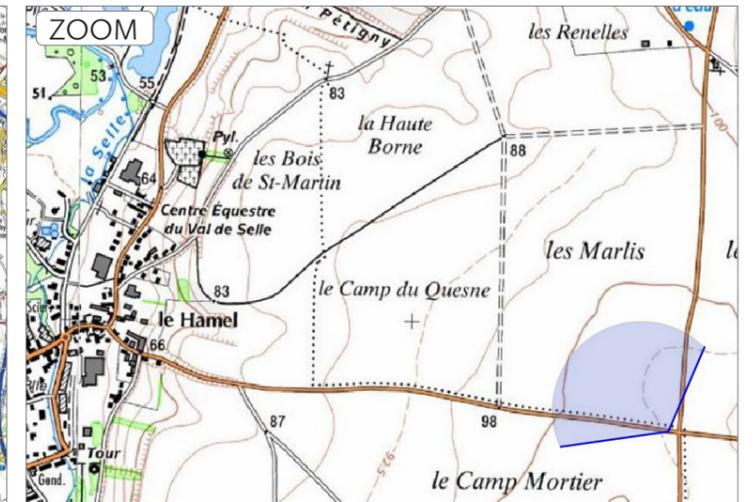
Projet accordé



Projet en instruction  
Avis A.E.



Projet en instruction  
Sans avis A.E.



■ État initial plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 121°



■ Esquisse filaire avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 121°



### Commentaires

L'observateur se situe à l'ouest de Conty, sur la D 920.

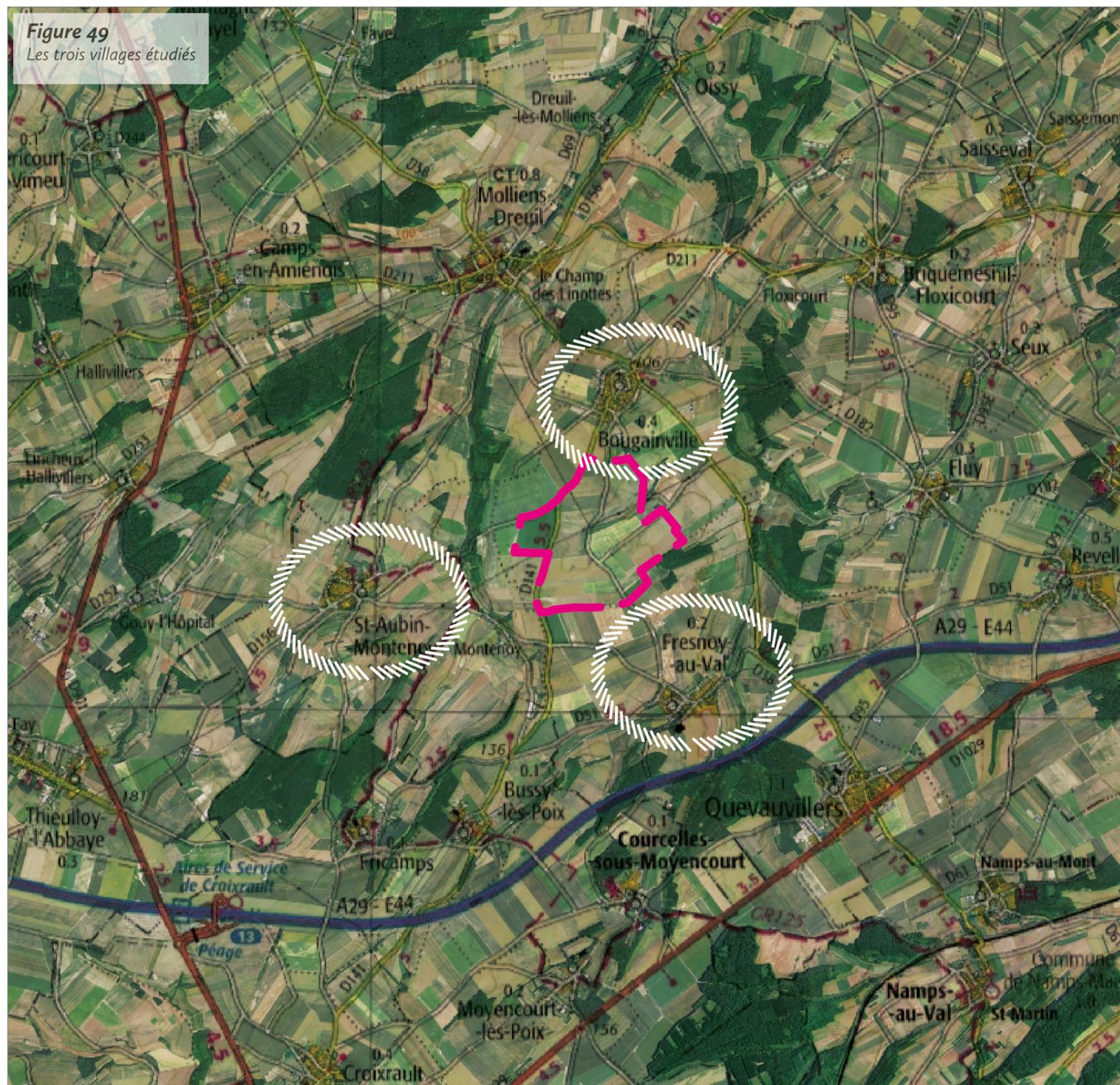
Le parc actuel est invisible car situé sous le niveau du relief et le projet de renouvellement l'est tout autant.

■ Vue réaliste à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 50°



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 42 cm au format A3

Figure 49  
Les trois villages étudiés



Sélection des trois villages pour l'étude d'encerclement

■ Ci-contre à gauche :

• Figure 49 : carte des trois villages les plus proches sélectionnés à savoir :

- Bougainville,

- Fresnoy-au-Val,

- Saint-Aubin-Montenoy

(fond aérien IGN)

### 3 - COMPARAISON DU RISQUE D'ENCERCLEMENT

#### 3.1 – Note de la DREAL Centre-Val de Loire

Cette note de méthode de la DREAL Centre-Val de Loire, publiée au 31/01/2014, fait référence pour définir la méthode de travail et de calcul des indices de saturation.

Cette note précise les limites de la méthode, que nous rappelons ici :

- l'hypothèse d'une visibilité panoramique sur 360° pour l'ensemble des points de vue considérés est fictive. Ce genre de situation n'existe que dans de très rares cas ;

- de fait, ce n'est pas tant la visibilité réelle des éoliennes qui est ici étudiée (l'analyse ne permet pas de le refléter) que l'effet de saturation visuelle des horizons dans le grand paysage ;

- pour chaque point de vue, deux classes de distances périmétriques sont considérées : une première de 0 à 5 km, où l'éolien est considéré prégnant, et une seconde de 5 à 10 km, où l'éolien est considéré « nettement présent par temps normal ». Au-delà de 10 km, l'éolien est considéré certes visible mais peu influent. Aussi, les éoliennes situées au-delà de cette distance sont ignorées pour simplifier la méthode ;

- la saturation des horizons est très variable selon l'orientation des parcs.

#### 3.2 – Méthode de mesure et calcul des indices

La méthode reprend celle proposée par la DREAL Centre-Val de Loire.

Sur le périmètre de 0 à 5 km :

- depuis le point de vue considéré (un village dans tous les cas ici), on trace les secteurs angulaires interceptés par la présence d'un parc ou d'un projet. On obtient la somme A de l'ensemble des secteurs angulaires.

Sur le périmètre de 5 à 10 km :

- la méthode est réitérée de la même façon que précédemment en traçant les secteurs angulaires interceptés par la présence d'un parc ou d'un projet. On obtient la somme A' des secteurs angulaires.

Le premier « indice d'occupation des horizons » est le résultat de la somme A+A' en incluant les doubles-comptes. Un second indice complémentaire permet de mieux évaluer la valeur de ce premier indice au regard de la densité visuelle. En effet, une

occupation angulaire importante sur l'horizon n'engendrera pas nécessairement une impression de densité. L'indice de « densité sur les horizons occupés » est fourni par le ratio du nombre total d'éoliennes présentes dans les 5 premiers kilomètres (B) sur l'indice d'occupation des horizons, soit le ratio  $B / (A+A')$ .

#### 3.3 – Précisions sur la méthode employée

A – Résultats attendus

Cette méthodologie employée est donc globalisante à l'échelle du territoire, et ne focalise pas spécifiquement sur un projet en particulier. Elle donne des indications générales sur le niveau de saturation d'un territoire. Aussi, il est important de remarquer que les périmètres proposés le sont au regard des points de vue considérés et non pas vis-à-vis du projet. C'est pourquoi, il n'y a pas de réelle corrélation entre le périmètre d'étude paysagère propre au projet et les valeurs périmétriques définies à priori dans la méthodologie.

Le choix des trois villages correspond aux communes les plus proches du site et qui font partie du périmètre d'étude rapproché.

Le calcul des indices est effectué dans le tableau ci-joint. La numérotation des secteurs est en 1/2/3 etc. pour le périmètre de 5 km et de 1'/2' /3' etc. pour le périmètre de 10 km.

B – Précisions apportées

En raison des limites de la méthode, nous avons donc indiqué sur tous les graphes le secteur angulaire spécifique au projet éolien par une couleur différente. Nous indiquons sa valeur dans le tableau afférent. Toutefois, ce secteur n'est pas ajouté au calcul de l'indice d'occupation des horizons, afin de respecter la méthode initiale. Il reste juste indicatif pour replacer la valeur d'occupation angulaire du projet parmi celles des autres angles.

De plus, nous indiquons le « plus grand angle de respiration » tous secteurs confondus (0-5 km et 5-10 km). Afin de mieux se représenter l'impact du projet éolien, nous avons ajouté le « plus grand angle de respiration » avant et après le projet.

C – Cas des effets de seuil

Le document de la DREAL ne prend pas en compte les cas « d'effet de seuil ». En effet, comment considérer le cas d'un ensemble d'éoliennes situées de part et d'autre de la limite de 5 km ? Dans un tel cas, le chevauchement manifeste d'une implantation de part et d'autre de la limite à 5 km engendre une continuité visuelle avec celles situées au-delà des 5 km, attirant l'ensemble de la vue. Dans un tel cas, nous choisissons également de considérer les éoliennes au-delà des 5 km comme faisant partie du périmètre 0-5 km **et par conséquent de les comptabiliser dans la somme B**. Il est en effet de même pour le cas d'éoliennes situées en limite des 10 km. En revanche, lorsque les éoliennes ne font que frôler la limite, et se situent pour tout le reste de l'implantation au-delà, elles sont considérées comme faisant partie du périmètre supérieur (5-10 km).

D – Cas particulier du renouvellement d'un parc

Le projet éolien est celui d'un renouvellement de parc préexistant. Nous avons donc réalisé une carte et un tableau pour chaque village avant et après le projet de renouvellement afin de visualiser l'impact du projet de renouvellement sur les villages concernés.

#### 3.4 – Interprétation des résultats

Le tableau de calcul correspondant à chaque point de vue est fourni avec la carte d'occupation.

Les "seuils d'alerte" sont les suivants, selon la note de la DREAL Centre-Val de Loire :

- lorsque l'indice d'occupation des horizons (A+A') dépasse 120°, l'effet est considéré sensible dans le paysage ;

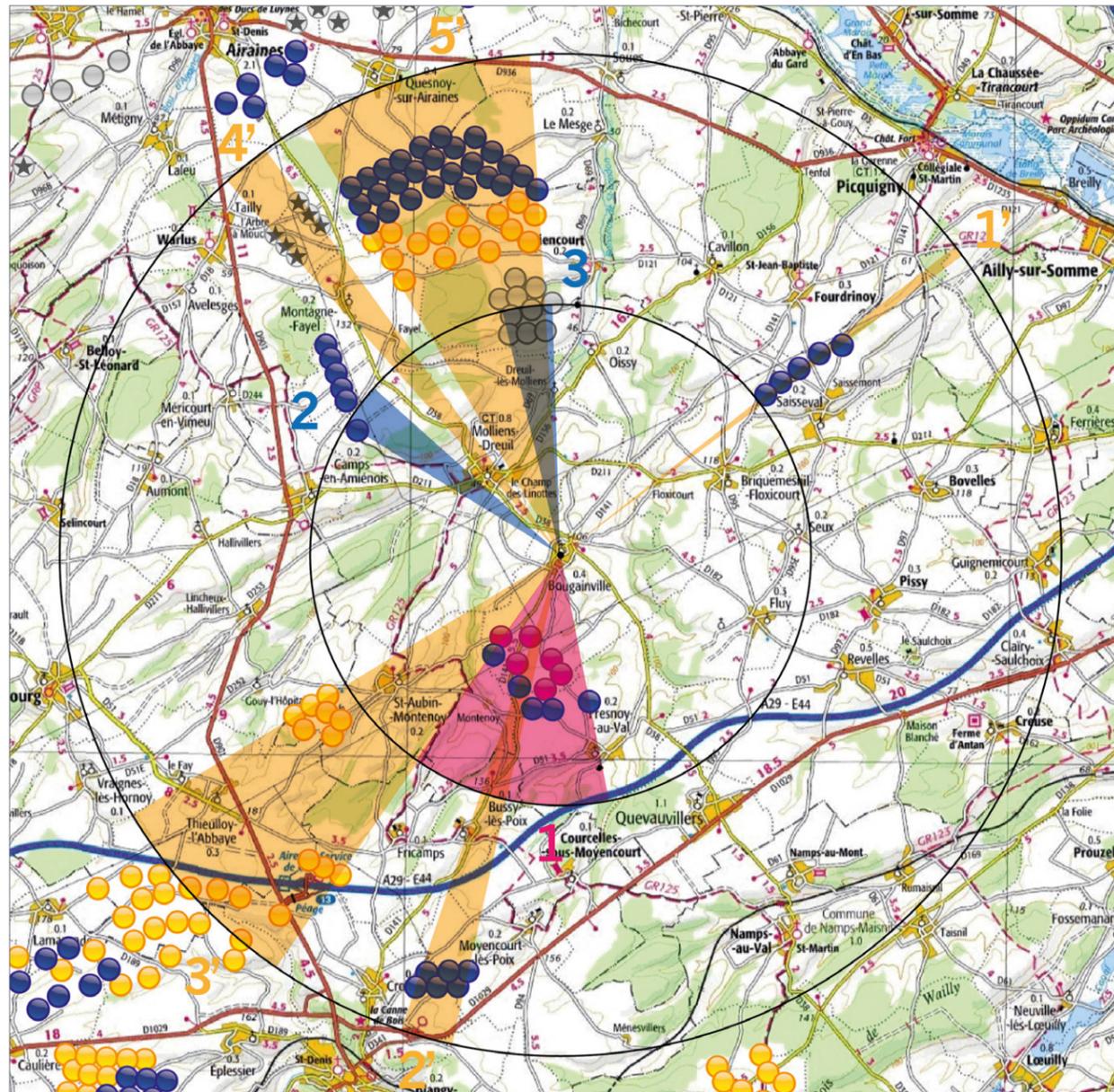
- lorsque l'indice de densité atteint la valeur de 0,1. C'est-à-dire que la moyenne d'occupation des horizons, par des éoliennes présentes jusqu'à 5 km, est de l'ordre d'une machine par pas de 10° ;

- lorsque le plus grand angle de respiration est inférieur à une valeur comprise entre 160 et 180°.

Si l'une de ces trois conditions est remplie, la DREAL Centre-Val de Loire estime qu'il y a risque d'effet d'encerclement.

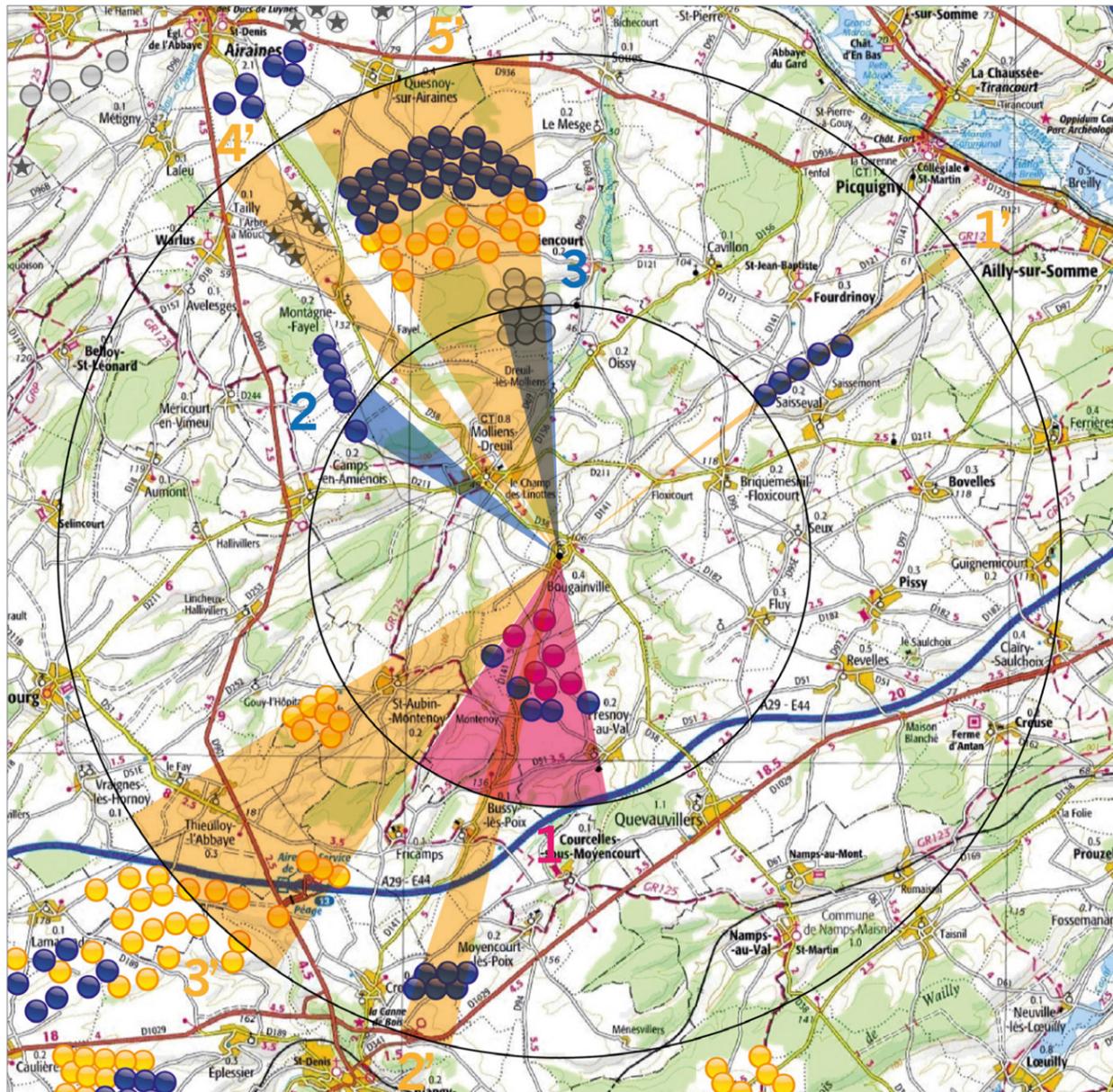
Étude encerclement depuis BOUGAINVILLE	INDICE D'OCCUPATION DES HORIZONS : Total angulaire des périmètres de 0 à 5 Km & 5 à 10 Km sans exclusion des doubles comptes (A+A')	Périmètre : 0 - 5Km (Somme angulaire des secteurs du périmètre) dont le projet = A	Périmètre : 0 - 5Km (Somme angulaire des secteurs du périmètre) sans le projet	Périmètre : 5-10 Km (Somme angulaire des secteurs du périmètre) = A'	Périmètre : 0 - 5 Km (En degré : °)				Périmètre : 5 - 10 Km (En degré : °)					Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 Km (B)	INDICE DE DENSITE : Indice Global (IG) = B/(A+A')
					Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	DONT PROJET	Secteur 1'	Secteur 2'	Secteur 3'	Secteur 4'	Secteur 5'		
Cumul angulaire par périmètre et par secteur	134	70	22	64	48	10	12	48	1	5	25	5	28	27	0,2015
Plus grand angle de respiration (avec le projet / sans le projet)	115 / 115														

PARC ACTUEL



Étude encerclement depuis BOUGAINVILLE	INDICE D'OCCUPATION DES HORIZONS : Total angulaire des périmètres de 0 à 5 Km & 5 à 10 Km sans exclusion des doubles comptes (A+A')	Périmètre : 0 - 5Km (Somme angulaire des secteurs du périmètre) dont le projet = A	Périmètre : 0 - 5Km (Somme angulaire des secteurs du périmètre) sans le projet	Périmètre : 5-10 Km (Somme angulaire des secteurs du périmètre) = A'	Périmètre : 0 - 5 Km (En degré : °)				Périmètre : 5 - 10 Km (En degré : °)					Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 Km (B)	INDICE DE DENSITE : Indice Global (IG) = B/(A+A')
					Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	DONT PROJET	Secteur 1'	Secteur 2'	Secteur 3'	Secteur 4'	Secteur 5'		
Cumul angulaire par périmètre et par secteur	131	67	22	64	45	10	12	45	1	5	25	5	28	27	0,2061
Plus grand angle de respiration (avec le projet / sans le projet)	115 / 115														

PROJET DE RENOUVELLEMENT

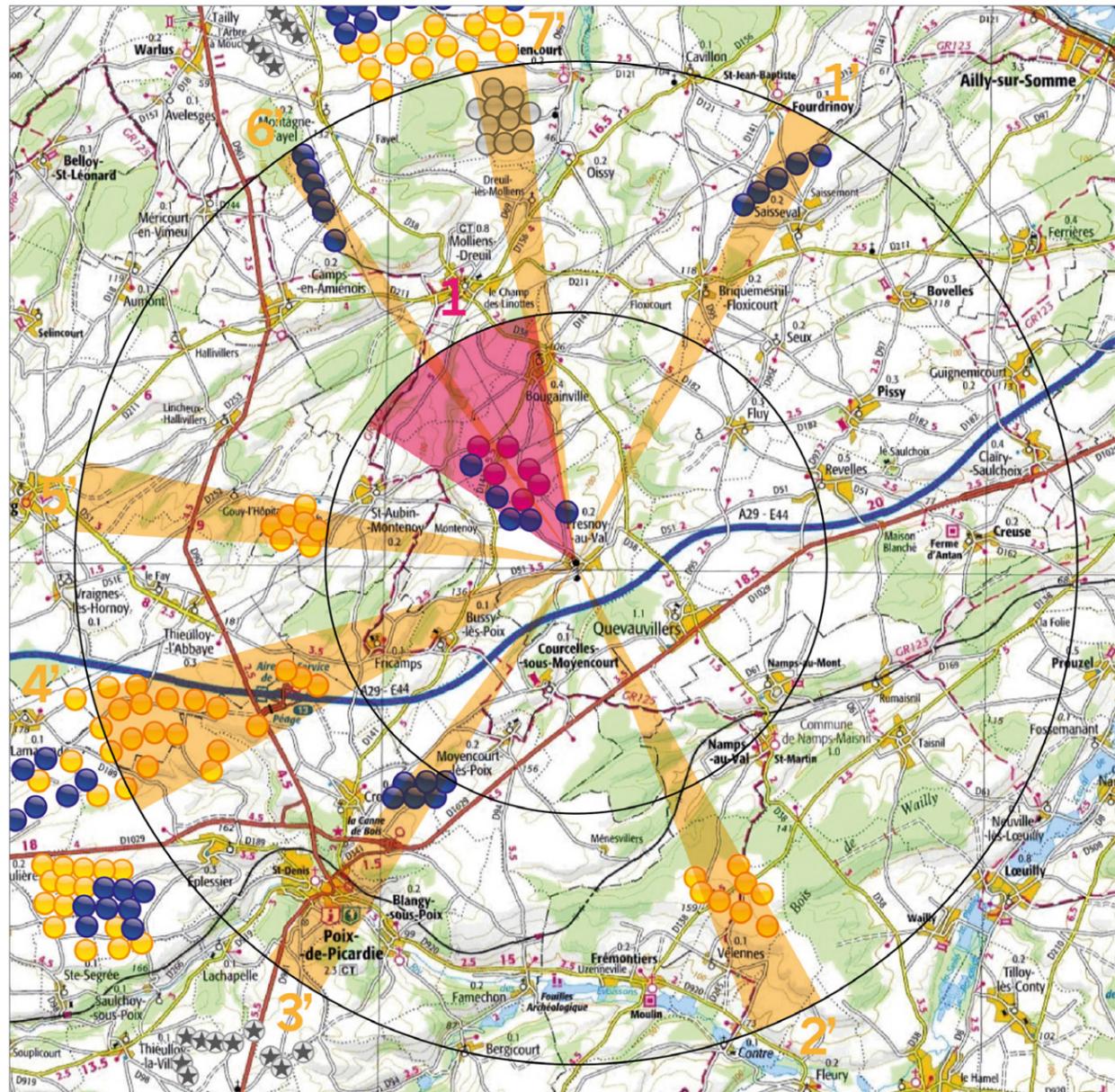


Commentaires

Les indices sont inchangés et il y a même une très légère réduction de l'emprise angulaire du projet de renouvellement par rapport au parc existant.

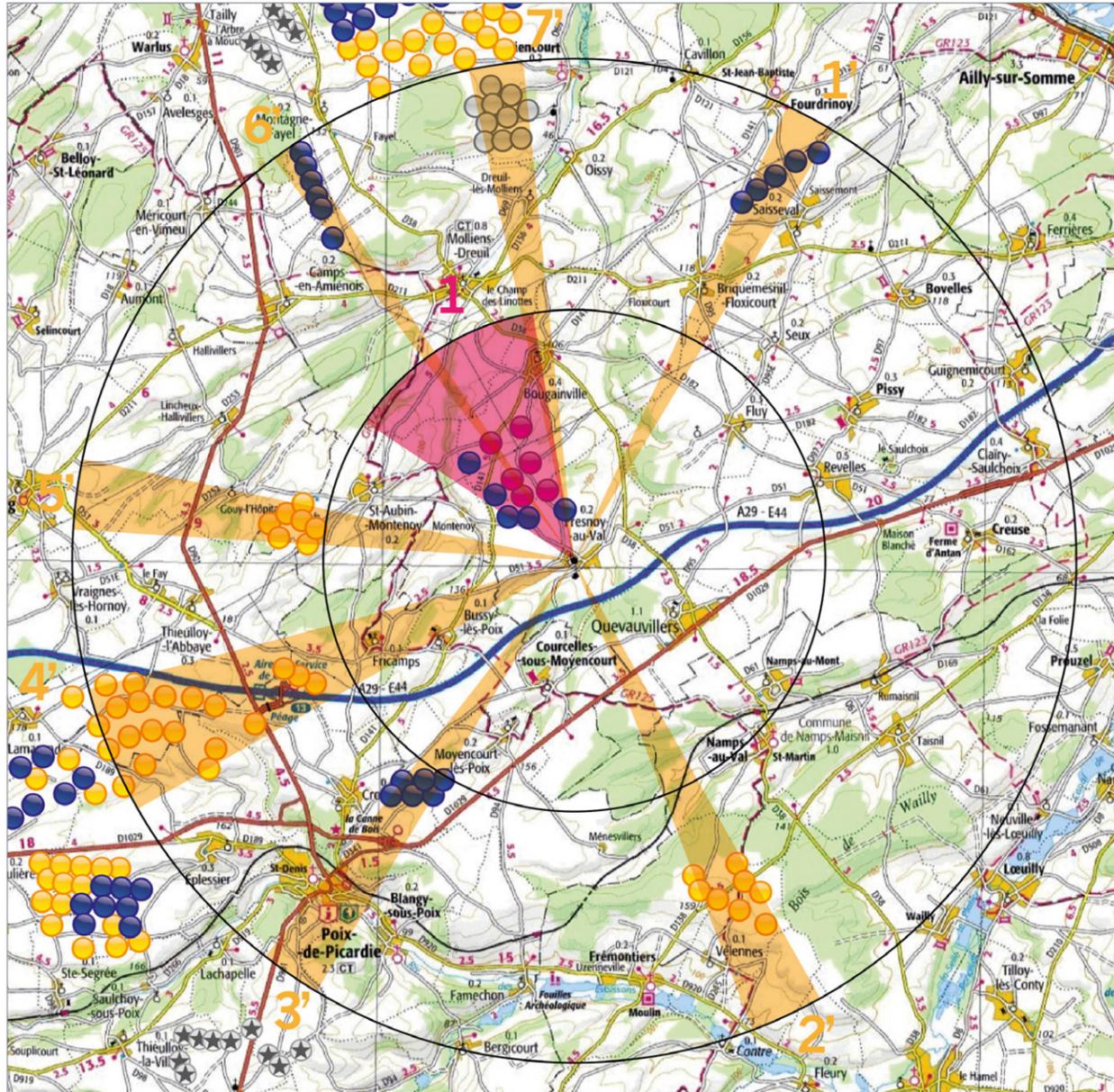
Étude encerclement depuis FRESNOY-AU-VAL	INDICE D'OCCUPATION DES HORIZONS : Total angulaire des périmètres de 0 à 5 Km & 5 à 10 Km sans exclusion des doubles comptes (A+A')	Périmètre : 0 - 5Km (Somme angulaire des secteurs du périmètre) dont le projet = A	Périmètre : 0 - 5Km (Somme angulaire des secteurs du périmètre) sans le projet	Périmètre : 5-10 Km (Somme angulaire des secteurs du périmètre) = A'	Périmètre : 0 - 5 Km (En degré : °)		Périmètre : 5 - 10 Km (En degré : °)							Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 Km (B)	INDICE DE DENSITE : Indice Global (IG) = B/(A+A')
					Secteur 1	DONT PROJET	Secteur 1'	Secteur 2'	Secteur 3'	Secteur 4'	Secteur 5'	Secteur 6'	Secteur 7'		
Cumul angulaire par périmètre et par secteur	99	47	0	52	47	47	6	8	6	15	8	3	6	11	0,1111
Plus grand angle de respiration (avec le projet / sans le projet)	121 / 121														

PARC ACTUEL



Étude encerclement depuis FRESNOY-AU-VAL	INDICE D'OCCUPATION DES HORIZONS : Total angulaire des périmètres de 0 à 5 Km & 5 à 10 Km sans exclusion des doubles comptes (A+A')	Périmètre : 0 - 5Km (Somme angulaire des secteurs du périmètre) dont le projet = A	Périmètre : 0 - 5Km (Somme angulaire des secteurs du périmètre) sans le projet	Périmètre : 5-10 Km (Somme angulaire des secteurs du périmètre) = A'	Périmètre : 0 - 5 Km (En degré : °)		Périmètre : 5 - 10 Km (En degré : °)							Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 Km (B)	INDICE DE DENSITE : Indice Global (IG) = B/(A+A')
					Secteur 1	DONT PROJET	Secteur 1'	Secteur 2'	Secteur 3'	Secteur 4'	Secteur 5'	Secteur 6'	Secteur 7'		
Cumul angulaire par périmètre et par secteur	99	47	0	52	47	47	6	8	6	15	8	3	6	11	0,1111
Plus grand angle de respiration (avec le projet / sans le projet)	121 / 121														

PROJET DE RENOUVELLEMENT

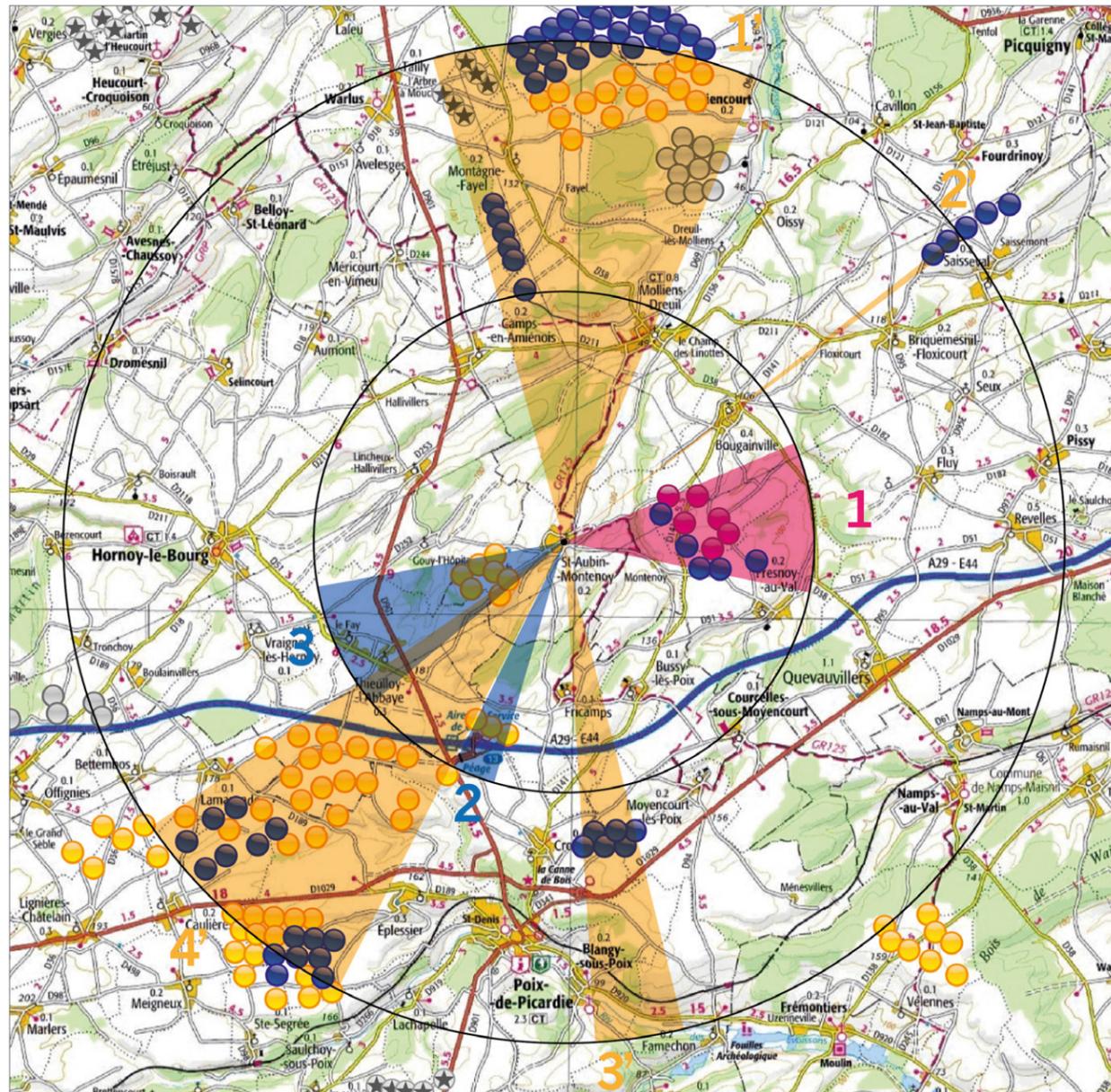


Commentaires

Les indices sont inchangés.

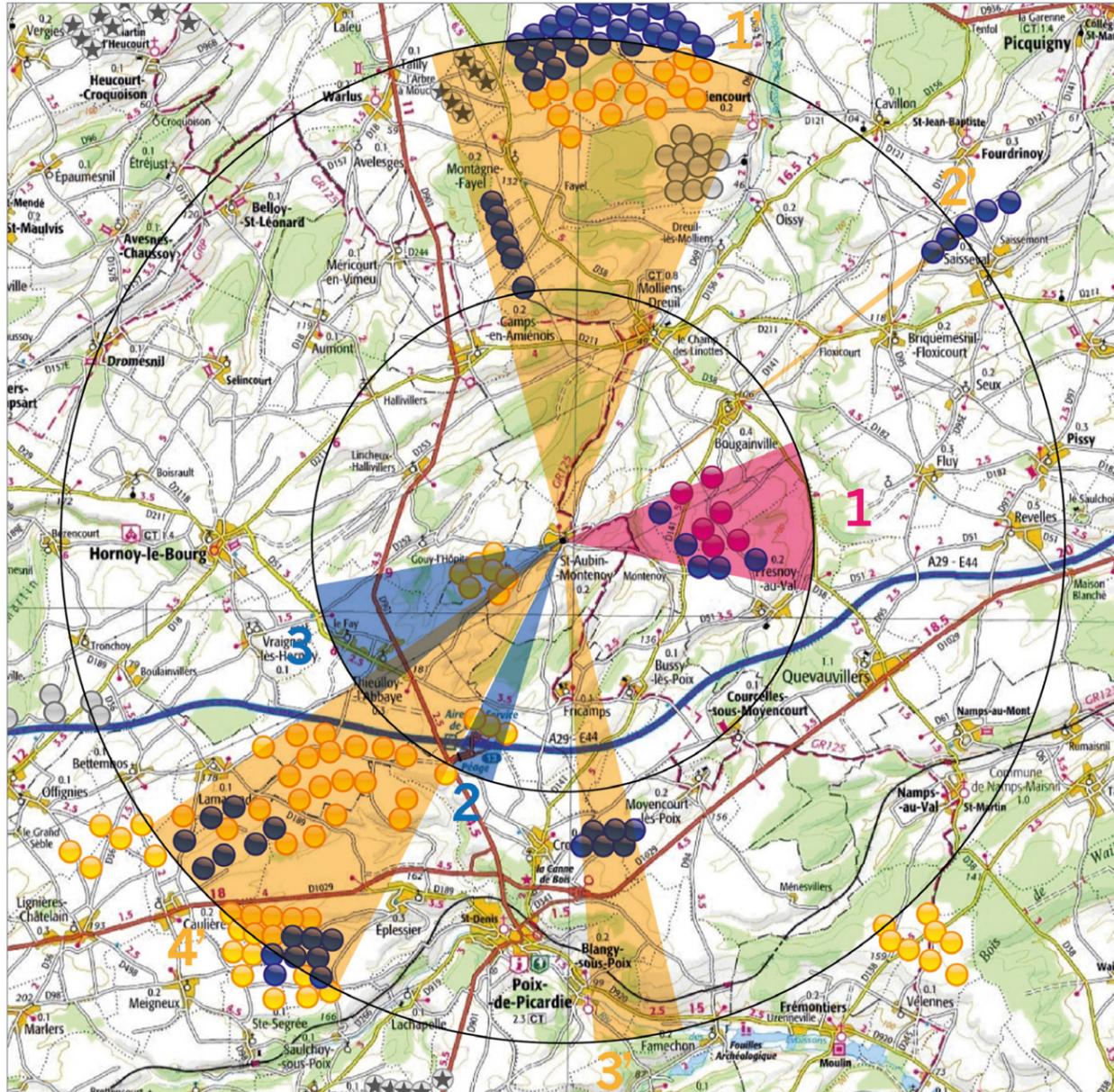
Étude encerclement depuis SAINT-AUBIN-MONTENOY	INDICE D'OCCUPATION DES HORIZONS : Total angulaire des périmètres de 0 à 5 Km & 5 à 10 Km sans exclusion des doubles comptes (A+A')	Périmètre : 0 - 5Km (Somme angulaire des secteurs du périmètre) dont le projet = A	Périmètre : 0 - 5Km (Somme angulaire des secteurs du périmètre) sans le projet	Périmètre : 5-10 Km (Somme angulaire des secteurs du périmètre) = A'	Périmètre : 0 - 5 Km (En degré : °)				Périmètre : 5 - 10 Km (En degré : °)				Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 Km (B)	INDICE DE DENSITE : Indice Global (IG) = B/(A+A')
					Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	DONT PROJET	Secteur 1'	Secteur 2'	Secteur 3'	Secteur 4'		
Cumul angulaire par périmètre et par secteur	154	76	40	78	36	10	30	36	38	1	10	29	21	0,1364
Plus grand angle de respiration (avec le projet / sans le projet)	85 / 85													

PARC ACTUEL



Étude encerclement depuis SAINT-AUBIN-MONTENOY	INDICE D'OCCUPATION DES HORIZONS : Total angulaire des périmètres de 0 à 5 Km & 5 à 10 Km sans exclusion des doubles comptes (A+A')	Périmètre : 0 - 5Km (Somme angulaire des secteurs du périmètre) dont le projet = A	Périmètre : 0 - 5Km (Somme angulaire des secteurs du périmètre) sans le projet	Périmètre : 5-10 Km (Somme angulaire des secteurs du périmètre) = A'	Périmètre : 0 - 5 Km (En degré : °)				Périmètre : 5 - 10 Km (En degré : °)				Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 Km (B)	INDICE DE DENSITE : Indice Global (IG) = B/(A+A')
					Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	DONT PROJET	Secteur 1'	Secteur 2'	Secteur 3'	Secteur 4'		
Cumul angulaire par périmètre et par secteur	154	76	40	78	36	10	30	36	38	1	10	29	21	0,1364
Plus grand angle de respiration (avec le projet / sans le projet)	85 / 85													

PROJET DE RENOUVELLEMENT



Commentaires

Les indices sont inchangés.



	Village étudié	Secteur angulaire du projet dans les 5 km	Indice de densité	Seuil d'alerte	Cumul angulaire	Seuil d'alerte	Plus grand espace de respiration	Seuil d'alerte
1	BOUGAINVILLE AVANT	48	0,2015	Atteint	134	Atteint	115	Atteint
1	BOUGAINVILLE APRES	45	0,2061	Atteint	131	Atteint	115	Atteint
2	FRESNOY-AU-VAL AVANT	47	0,1111	Atteint	99	En-dessous	121	Atteint
2	FRESNOY-AU-VAL APRES	47	0,1111	Atteint	99	En-dessous	121	Atteint
3	SAINT-AUBIN-MONTENOY AVANT	36	0,1364	Atteint	154	Atteint	85	Atteint
3	SAINT-AUBIN-MONTENOY APRES	36	0,1364	Atteint	154	Atteint	85	Atteint

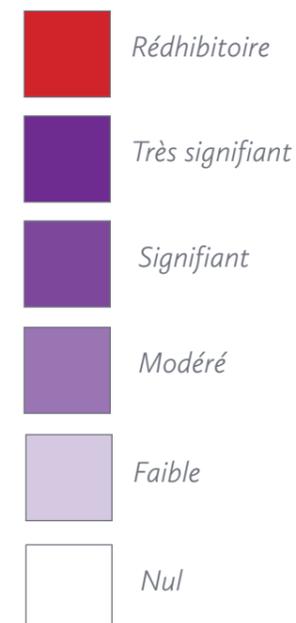
### 3.5 – Synthèse de l'étude comparative

Les indices restent inchangés et il y a même une très légère réduction de l'emprise angulaire du projet de renouvellement par rapport au parc existant depuis Bougainville.

Ainsi, le projet de renouvellement maintient la situation actuelle en matière de risque d'effet d'encerclement. Il n'y a ainsi pas de majoration des impacts en ce qui concerne ces effets.

Types d'enjeux	Niveau de l'impact	Qualification de l'impact	Comparaison du niveau d'impact
<b>ENJEUX PAYSAGERS</b>			
Vallée de la Somme	Faible	. Le projet reste invisible depuis le fond de la vallée de la Somme. . Depuis le rebord du plateau opposé au site du projet (rive droite), le projet de renouvellement apparaît déjà peu perceptible et dans des rapports d'échelle très largement favorables à la vallée. . La situation est inchangée par rapport au parc initial	Impact maintenu
Vallée d'Airaines et de la Selle	Nul	. Le projet de renouvellement, comme le parc initial, est invisible depuis ces espaces.	Impact maintenu
Plateau de l'Amiénois	Modéré	. L'ouverture et l'amplitude du paysage de plateau génère des rapports d'échelle qui restent favorables au projet de renouvellement. . L'augmentation du gabarit des machines renouvelées est perceptible jusqu'à environ trois kilomètres mais ne modifie pas sensiblement les rapports d'échelle déjà en place.	Impact maintenu
Système de vallées sèches	Faible	. Le projet est rarement perceptible depuis ces espaces et apparaît discrètement dans ces cas de figure. La situation en place n'est pas modifiée par le renouvellement.	Impact maintenu
<b>ENJEUX LOCAUX</b>			
Axes routiers	Faible	. Depuis les axes principaux situés dans le périmètre intermédiaire, le projet reste peu perceptible et toujours dans une situation de visibilité latérale, ce qui minimise sa présence.	Impact maintenu
Établissements humains proches	Modéré	. Le projet de renouvellement reste perceptible dans le même champ visuel que le parc initial. . La différence de gabarit est perceptible, mais n'engendre pas de modification des rapports d'échelle en place. . Malgré l'augmentation du gabarit, le projet de renouvellement reste visuellement inférieur ou égal au parc éolien de Fresnoy-au-Val qui le jouxte.	Impact majoré
Bougainville	Signifiant	. L'accroissement du gabarit ainsi que le repositionnement des éoliennes a un impact signifiant sur le village. En particulier l'éolienne E4 engendre un effet de surplomb du village. De plus, sa situation isolée déséquilibre la perception de la nouvelle implantation.	Impact majoré
Fresnoy-au-Val	Modéré	. Le projet de renouvellement reste perceptible dans le même champ visuel que le parc initial. . L'accroissement du gabarit est perceptible, sans modifier les rapports d'échelle en place. De plus, les nouvelles éoliennes s'harmonisent davantage avec celles du parc de Fresnoy-au-Val par équivalence de gabarit.	Impact maintenu
<b>ENJEUX PATRIMONIAUX</b>			
Patrimoine proche	Nul	. Le projet de renouvellement n'a aucune influence visuelle sur le patrimoine du périmètre d'étude intermédiaire.	Impact maintenu
<b>ENJEUX TOURISTIQUES</b>			
GR 125	Modéré	. Le projet de renouvellement reste perceptible dans le même champ visuel que le parc initial. . L'accroissement du gabarit est perceptible, sans modifier les rapports d'échelle en place.	Impact maintenu
GR 123 et véloroute de la Somme	Nul	. Le projet n'a aucun impact visuel sur ces espaces de fréquentation de loisirs et de tourisme.	Impact maintenu
<b>ENJEUX LIÉS AUX IMPACTS CUMULÉS</b>			
Projets et parcs situés dans le périmètre d'étude	Nul	. Le parc initial forme un ensemble unique avec le parc éolien de Fresnoy-au-Val. Cette situation ne permet pas de parler d'impacts cumulés. De plus, le projet de renouvellement occupe globalement le même site et propose un nombre identique de machines. . De part sa configuration et son antériorité, il ne vient en toute logique pas engendrer d'impacts cumulés supplémentaires par rapport à l'état initial.	Impact maintenu

Échelle globale des niveaux d'impact



Des impacts nombreux et hiérarchisés selon l'échelle globale des niveaux d'impact.

■ Ci-contre à gauche :

• Tableau de synthèse des impacts

#### 4 - SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES IMPACTS

La particularité de ce projet de renouvellement d'une implantation existante nécessite de modifier l'approche habituelle que nous employons pour l'évaluation des impacts d'un projet éolien. En effet, dans le cadre d'une création d'un nouvel ensemble, celui-ci vient modifier une situation paysagère préalable à toute présence d'éoliennes sur un site donné. Le cas présent est différent : l'actuel parc éolien de Bougainville est en place depuis plus d'une décennie. Les impacts du projet de renouvellement sont donc à considérer dans une double optique. La première est celle des impacts "en soi" de la nouvelle implantation avec des éoliennes à gabarit supérieur aux existantes (accroissement des hauteurs de l'ordre de cinquante mètres). La seconde, qui nous semble en réalité la plus importante, est celle de la comparaison des impacts entre le parc actuel et son projet de renouvellement.

Tout d'abord, les niveaux évalués de ces impacts vont de "Signifiant" à "Nul". Il s'agit donc d'une échelle contrastée. Rappelons que les extrémités maximales des échelles de qualification que nous employons pour les impacts va de "Nul" à "Rédhibitoire" (voir ci-contre). Ajoutons par ailleurs qu'en aucun cas l'étude d'un impact n'a conclu à un niveau d'évaluation supérieur à celui de l'enjeu auquel il correspond, évalué quant à lui en synthèse de l'état initial.

Nous pouvons résumer de manière encore plus concise ces impacts en trois catégories : importants / moyens / faibles.

En premier lieu, le seul impact important porte sur le village de Bougainville en raison de l'effet de surplomb qu'engendre l'éolienne E4.

En deuxième lieu, les impacts moyens portent sur un seul impact qualifié de "Modéré". Il s'agit de l'impact paysager sur le plateau de l'Amiénois, sur le village de Fresnoy-au-Val, les établissements humaines proches et sur le GR 125. Dans ces quatre cas, le projet de renouvellement est perçu dans

un champ visuel similaire à celui du parc éolien initial. La prégnance du projet est plus forte en raison de l'accroissement des gabarits mais les rapports d'échelle restent favorables.

En troisième lieu, les impacts faibles concernent sept impacts qualifiés de "Faible" et "Nul". Il s'agit d'impacts nuls concernant les vallées de la Selle et de l'Airaines, le patrimoine proche, le GR 123 et la véloroute de la Somme. Depuis tous ces espaces le projet est invisible ou n'a aucune incidence visuelle (absence de covisibilité). Concernant les effets cumulés, ceux-ci ont été jugés nuls pour une question logique. En effet, les effets cumulés s'étudient de manière chronologique. Le parc initial forme un tout avec le parc éolien de Fresnoy-au-Val et le projet de renouvellement ne modifie pas cette situation de façon sensible. Les autres ensembles du contexte éolien étant ultérieurs à l'édification du parc initial, le projet de renouvellement, par sa configuration similaire à l'initial, ne vient pas modifier une situation déjà en place.

L'approche comparative des impacts permet de tirer deux constats majeurs :

- le premier concerne l'évaluation de la modification de l'impact initial par le projet de renouvellement. Ainsi, un impact peut être théoriquement majoré, maintenu ou minoré. Dans le cas présent, deux impacts sont majorés tandis que tous les autres sont maintenus. Il n'y a aucun impact minoré. Les impacts majorés concernent celui portant sur le village de Bougainville et d'autres villages environnants,

- le second constat porte sur la sensibilité du projet de renouvellement en fonction de la distance d'observation. On constate que les impacts les plus sensibles se font sur la zone de proximité au site que l'on peut estimer à peu près jusqu'à trois kilomètres. Dans cette zone, la modification de gabarit sera perceptible et donc deux impacts seront majorés. En

revanche, au-delà de cette zone, la dégressivité visuelle des éoliennes n'aura pas de conséquences réellement sensibles. Ce constat confirme des observations empiriques dans le domaine des études paysagères. En effet, on constate très fréquemment que les impacts d'un projet sont les plus forts dans une zone d'influence proche et sont beaucoup plus modérés, voire peu perceptibles, depuis les zones éloignées, sauf cas exceptionnel.

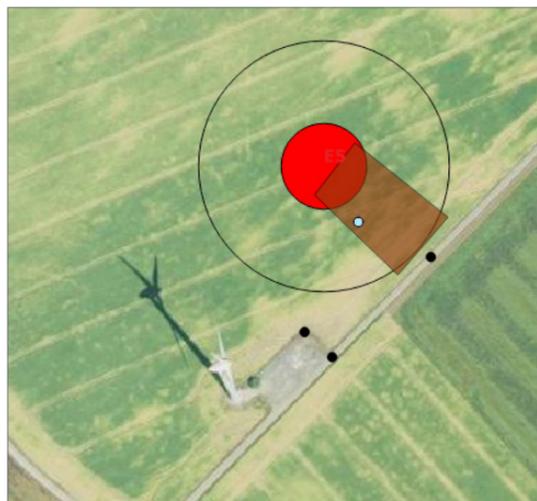
#### Conclusion

Ce projet de renouvellement engendre des impacts globalement similaires à ceux du parc existant. Néanmoins, deux impacts sont majorés, portant sur des villages proches, et en particulier Bougainville, par la présence de l'éolienne E4. Cet impact est lié à la reconfiguration géométrique de l'implantation qui se décale davantage en direction du village et à l'augmentation conjointe du gabarit des éoliennes qui croit de 50 m de hauteur supplémentaire.

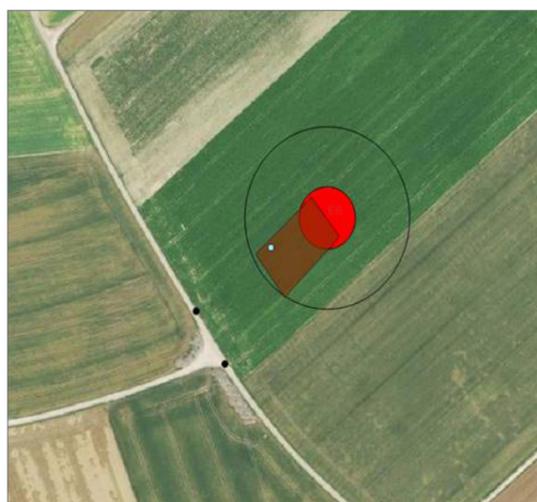


**TROISIÈME PARTIE**

**INTÉGRATION DES ÉLÉMENTS CONNEXES ET MESURES**



*PDL au droit de l'éolienne E5*



*PDL au droit de l'éolienne E6*



**Figure 50**  
*Localisation et montage d'ambiance des postes de livraison*

## Intégration des postes de livraison

- Ci-contre à gauche :
- Figure 50 : Intégration des postes de livraison - photomontage d'ambiance  
(Source : photomontage Matutina)

### 1 - Réserve de la terre végétale

Lors de la phase des travaux de construction d'un parc éolien, la réalisation des fondations est l'une des plus importantes opérations de travaux de génie civil. Lors de l'ouverture de la fouille, les terrassiers effectuent au préalable un décapage de la terre végétale. Il est nécessaire d'être vigilant sur la destination de celle-ci. La terre végétale est en effet la partie fertile du sol. Nous conseillons de veiller à ce qu'elle soit conservée sur site, réservée de façon bien différenciée et régagée en fin de travaux sur le terrain agricole environnant pour lui restituer sa qualité agronomique.

### 2 - Intégration des éléments connexes

Les éléments connexes à un parc éolien sont liés à son fonctionnement et à sa maintenance. Ils sont constitués :

- . Des pistes d'accès et aires de grutage,
- . Des postes électriques dits de livraison (PDL).

Pour les pistes d'accès, nous préconisons de réaliser leur revêtement en grave stabilisée issue de carrières régionales. Le substrat géologique calcaire, la teinte du revêtement de sol correspondra ainsi à l'une des gammes chromatiques du site. Il est déconseillé d'utiliser des revêtements de sol à base de matériaux trop artificiels comme l'enrobé, ou présentant des teintes ne correspondant pas à celles du site comme le laitier, le broyat de terre cuite...

Deux postes de livraison (PDL) sont prévus. Ils seront implantés sur l'aire de grutage des éoliennes E5 et E6 (fig. 50).

Les PDL sont des ouvrages standards en béton préfabriqué. Un PDL est un ouvrage technique dont il ne s'agit pas de nier ou de camoufler l'origine industrielle ni la fonction. Son intégration ne doit donc pas donner lieu à un pastiche de l'architecture vernaculaire locale comme c'est trop souvent le cas.

Situés au pied des objets techniques imposants que sont les éoliennes, les postes seront donc peu visibles, en raison de l'échelle des machines. Il est nécessaire d'en réaliser un traitement sobre, afin de mettre en évidence leur fonctionnalité dans cet environnement à la fois rural et technique.

Le choix essentiel pour le traitement de l'aspect des postes consiste à employer soit une mise en peinture soit un matériau de revêtement. En la matière, c'est la tonalité de la peinture ou du matériau qui constitue l'élément essentiel de bonne intégration, comme le rappelle l'ouvrage de référence "Couleurs de la France"<sup>1</sup> sur le chromatisme régional. Le paysage se partage en couleurs impermanentes, principalement liée au monde végétal qui change au gré des saisons (cultures, caducité des arbres) et les couleurs permanentes qui sont liées fondamentalement au substrat géologique et pédologique (la couleur de la roche et de la terre). L'intégration chromatique consiste donc à reprendre les couleurs permanentes. A ce titre et contrairement aux idées reçues, le vert est donc à déconseiller puisqu'un paysage rural est rarement vert toute l'année.

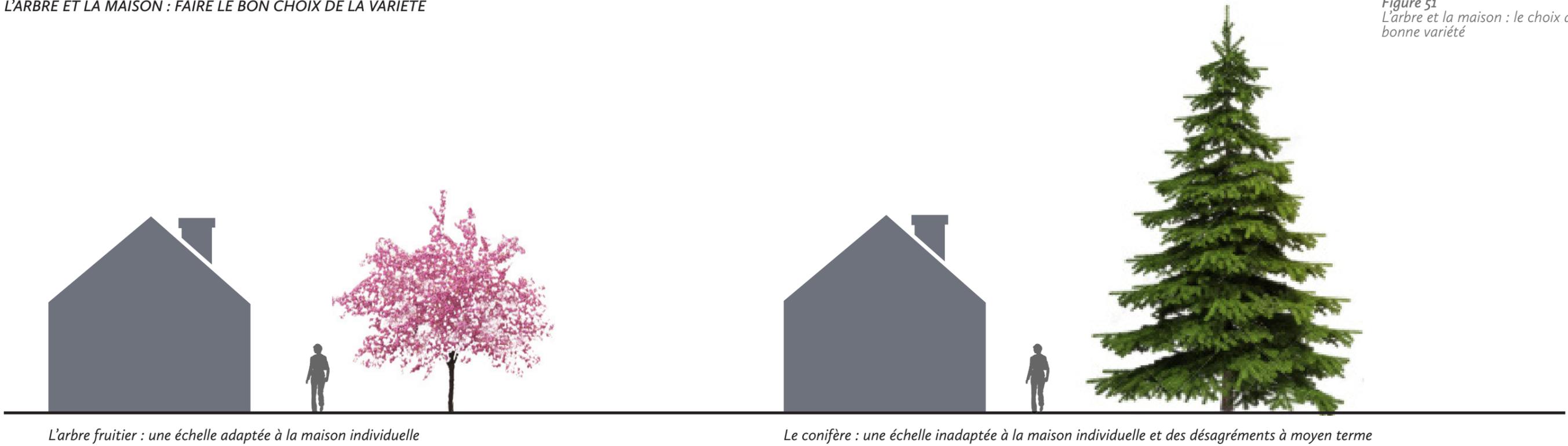
Nous conseillons un revêtement mat (pour éviter des effets de brillance) en enduit taloché ou en peinture reprenant la couleur de la terre des champs, soit un brun type RAL 8011 (voir montages d'ambiance fig. 50). Les portes sont mises en peinture une tonalité en dessous pour jouer sur l'effet de profondeur de ces ouvertures.

Par ailleurs, dans le paysage "minimaliste" du plateau ouvert, nous déconseillons toute végétalisation autour du poste ou modelé de terrain de type merlon. L'ouvrage doit être posé sur le terrain naturel, sans artifices inutiles.

<sup>1</sup> LENCLOS, Jean-Philippe et Dominique, *Couleurs de la France - Géographie de la couleur*, Paris, Le Moniteur, 1984

**L'ARBRE ET LA MAISON : FAIRE LE BON CHOIX DE LA VARIÉTÉ**

Figure 51  
L'arbre et la maison : le choix de la  
bonne variété



**FAVORISER LES VARIÉTÉS RÉGIONALES**



*Cerise blanche d'Arcigny*



*Pomme à cidre Germaine de Braspart*



*Pomme à couteau Cabarette*



*Poire grise Notre-Dame*

### 3 - Mesure d'accompagnement

Le développeur de ce projet, envisage de réaliser une action de valorisation du paysage et du cadre de vie. Au regard des enjeux du paysage dont ce projet de renouvellement a tenu compte, aucune mesure de compensation n'est proposée. En effet, l'éolien est une transformation du paysage, qui s'inscrit dans sa dynamique historique. L'idée "d'accompagnement" plutôt que de "compensation" manifeste la conscience du développeur qu'il a d'intervenir dans une dimension d'aménagement et de transformation du territoire.

A ce titre, cette mesure d'accompagnement vient s'inscrire dans une mise en valeur des lieux où la présence de l'équipement éolien sera renouvelée. Elle symbolise une forme de "contrat social" où le développeur envisage le renouvellement du parc éolien comme une action de valorisation du territoire, en premier lieu au profit de ses habitants.

#### Bourse aux arbres fruitiers

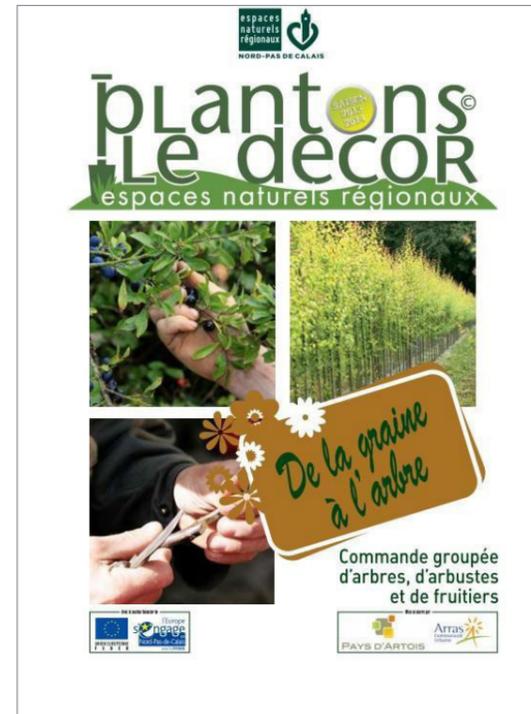
Cette mesure consiste en un projet végétal collaboratif avec la population des environs du projet, sous réserve de faisabilité locale.

Il s'agit de l'organisation d'une "Bourse aux arbres fruitiers", destinée en priorité aux habitants des trois territoires communaux les plus proches du site soit Saint-Aubin-Montenoy, Bougainville et Fresnoy-au-Val, en particulier les établissements humains les plus proches dont les hameaux isolés.

Expérimenté avec succès depuis une vingtaine d'années dans certaines régions ("Plantons le décor" dans le Nord-Pas-de-Calais, par exemple), le principe consiste à réaliser un achat groupé d'arbres fruitiers, en pépinières, par la société d'exploitation du parc. Cette mesure est ainsi destinée directement aux habitants afin que chacun puisse planter

un ou plusieurs fruitiers dans son jardin, grâce au concours financier de la société d'exploitation du parc, et contribuer ainsi à entretenir la ceinture jardinée et fruitière autour des villages, des hameaux et des fermes isolées, renvoyant ainsi à l'image antérieure du territoire qui accueillait des vergers aux pourtours des villages. Les parcelles jardinées ("courtils" en picard), en arrière des maisons, forment en effet une zone-tampon entre l'espace bâti urbain et la plaine cultivée, où se trouvent les éoliennes. L'arbre fruitier est adapté à la maison individuelle par son échelle qui lui correspond (fig. 51). Au contraire, les conifères type épicéa ou sapin s'avère rapidement sources de désagréments en raison de leur taille trop élevée notamment. Cette action a pour but de valoriser le patrimoine génétique régional, en proposant des essences fruitières anciennes, en formes traditionnelles haute-tige. Cette mesure d'accompagnement aura également une influence positive pour la biodiversité en particulier pour les oiseaux et les chauves-souris

Une campagne de communication sera mise en place pour sensibiliser et informer la population sur la mise en place de cette mesure. Une brochure sera préalablement distribuée aux mairies éligibles à la mesure et aux habitants afin de présenter les essences disponibles et les bonnes pratiques pour leur culture et leur entretien. Les aspects logistiques (gestion des bons de commande, livraison et distribution) seront gérés par la société d'exploitation du parc éolien ou son représentant.



Brochure de "Plantons le décor" en Nord-Pas-de-Calais



Poire "Doyenne du Comice"



Pomme "Reine des Reinettes"

Le chiffrage de cette mesure a été estimé à 10 000 euros HT (dix mille euros hors taxes). Il comprend la fourniture des produits horticoles (arbres fruitiers) de tuteurs et de colliers de serrage ainsi que la campagne de communication, la gestion des commandes et l'organisation de la distribution aux bénéficiaires. La mesure se base sur la fourniture de 200 à 250 plants de fruitiers d'essences locales (type : tiges force 10/12 en racines nues), la plantation étant à la charge des bénéficiaires.

Le but est de s'approvisionner dans les pépinières régionales, pour favoriser la valorisation des compétences locales, en circuit court.



*SYNTHÈSE ERC*



Le projet de renouvellement ("repowering") du parc éolien de **BOUGAINVILLE** s'inscrit sur le site initial de l'installation. Il prend place sur le plateau ondulé de l'Amiénois. Cet ensemble de paysage se caractérise par le rapport plateau / vallée, où les "espaces en creux" peuvent soit être humides (vallée de la Somme en premier lieu) ou secs, à l'image des nombreux vallons secs qui rythment le plateau de leur empreinte.

Appartenant tout entier au département de la Somme, le périmètre d'étude éloigné intègre la capitale départementale et historique qu'est Amiens, à sa limite est, et s'étend sur un territoire rural mais en voie de périurbanisation, autour de la couronne urbaine amiénoise et de pôles urbains secondaires comme Poix-de-Picardie, Airaines ou Flixecourt.

Le territoire étudié se caractérise également par des mutations agricoles couplées à la périurbanisation des campagnes. De nombreuses structures végétales ont régressé voire disparues, et le maillage parcellaire agricole s'est distendu, en simplifiant le paysage. Les nouvelles zones de construction pavillonnaire ont mordu sur les espaces prairiaux ou culturels.

Le patrimoine se concentre essentiellement dans les vallées (humides ou sèches), à l'exception de châteaux classiques dans les villages de plateau du périmètre d'étude intermédiaire.

L'étude d'état initial a été réalisée sur différents périmètres, déterminant chacun des niveaux de sensibilité paysagère et patrimoniale. Les enjeux ont été identifiés et hiérarchisés.

Les contraintes pesant sur le site, qui se sont accentuées depuis le développement du parc initial, ne permettaient pas d'obtenir la latitude spatiale suffisante pour raisonner sur des variantes d'implantation. En revanche, la variation du gabarit constituait un point pertinent de réflexion. Pour remplacer les modèles aujourd'hui obsolètes (131 m de hauteur totale), deux modèles à 150 m et 180 m de hauteur totale ont été comparés par photomontages. Afin de ne pas engendrer d'effet de

surplomb en disproportion d'échelle sur les villages alentour, il a été décidé de se limiter au modèle à 150 m de hauteur totale.

La réalisation de trente-trois photomontages représentatifs et d'une étude comparative d'encerclement sur les trois villages environnants a permis de réaliser l'évaluation des impacts paysagers.

Il convient également de rajouter que la particularité d'un tel type de projet consiste également à évaluer la modification de l'impact du parc initial engendré par son renouvellement. Ainsi, la dimension comparative revêt une importance particulière dans l'évaluation des impacts.

Nous utiliserons donc ici le principe *Éviter - Réduire - Accompagner* pour l'évaluation finale du projet de renouvellement, mais en tenant compte de trois niveaux de comparaison des impacts du renouvellement par rapport à l'existant : *maintenu, majoré, minoré*. La problématique du renouvellement pose en effet des questions méthodologiques nouvelles, qui sont différentes d'un cas de création.

#### ÉVITEMENT

- . Le projet évite toute majoration de l'impact sur le grand paysage constitué de la vallée fluviale principale (Somme), des vallées secondaires (Airaines et Selle), du système de vallées sèches à l'ouest et des plateaux de l'Amiénois ;
- . Le projet évite toute majoration de l'impact sur les axes routiers proches et le village de Fresnoy-au-Val ;
- . Le projet évite l'accentuation du risque de saturation visuelle par effet d'encerclement ;
- . Le projet évite également toute majoration de l'impact sur le patrimoine proche et les enjeux touristiques ;
- . Le projet évite enfin toute majoration de l'impact concernant les effets cumulés avec le contexte éolien.

#### RÉDUCTION

- . *Dans la vision comparative du renouvellement*, le projet ne crée pas d'effet de réduction de l'impact du parc initial. Autrement dit, les impacts sont soit maintenus soit majorés mais jamais minorés.

#### ACCOMPAGNEMENT

Le développeur du projet éolien envisage sa participation financière à une action de valorisation du cadre de vie des trois villages environnants, et de leurs hameaux : Bougainville, Saint-Aubin-Montenoy et Fresnoy-au-Val, en périphérie du site du projet.

Il ne s'agit pas d'une mesure de compensation mais bien d'accompagnement qui consiste, pour le développeur du projet, à apporter son concours à l'amélioration de la qualité environnementale et de l'urbanisme végétal des lieux de vie.

Cette mesure collaborative consiste à créer une "Bourse aux Arbres Fruitiers" sur participation volontaires des habitants, pour un montant de 10 000 euros HT (dix mille euros hors taxes) pour la fourniture de fruitiers traditionnels haute-tige à planter dans les jardins par les habitants eux-mêmes.

#### En conclusion

Dans l'approche différente que présente un projet de renouvellement, nous remarquons que le nouvel ensemble éolien proposé évite la majoration des impacts du parc initial dans de nombreux cas. De plus, dès une distance d'observation atteignant 3 km, la différence de gabarit reste peu aisée à estimer de manière sensible.

Néanmoins, on relèvera que l'impact est majoré pour :

- . Le village de Bougainville, où une éolienne en particulier (E4) engendre un effet de surplomb sur le village,
- . D'autres villages environnants, sauf Fresnoy-au-Val, pour lesquels la prégnance du nouveau parc est logiquement accentuée en raison de l'accroissement du gabarit des éoliennes.

La question ne devient ensuite plus seulement d'ordre paysager mais concerne l'acceptation sociale de ce renouvellement.



## BIBLIOGRAPHIE / WEBOGRAPHIE

### Bibliographie :

- . Corbin, Alain, *L'Homme dans le Paysage*, Paris, Textuel, 2001
- . Duby, Georges, ouvr. coll. sous la direction de, *Histoire de la France rurale*, tomes 1 et 2, Paris, Seuil, 1983
- . Mazas, Alain - Freytet, Alain, *Atlas des Pays et Paysages des Yvelines*, Versailles, CAUE 78, 1992
- . Lenclos, Dominique & Jean-Philippe, *Couleurs de la France - Géographie de la couleur*, Paris, Le Moniteur, 1984
- . Le Goff, Jacques, *La Civilisation de l'Occident médiéval*, Paris, Flammarion, coll. Champs Histoire, rééd. 2008

### Atlas régionaux , documents cadres :

- . Schéma régional éolien de Picardie, région Picardie et DREAL Picardie, 2012 (abrogé)
- . Atlas des Paysages de la Somme, DIREN Picardie, Le Boudec & Izembart, 2005

### Webographie / accès aux bases de données (BD) :

- . Comité départemental du tourisme de Picardie - [www.tourisme28.com](http://www.tourisme28.com)
- . DREAL Picardie - [www.picardie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr) (BD Carmen)
- . Delcampe - [www.delcampe.org](http://www.delcampe.org)
- . Geoportail - [www.geoportail.fr](http://www.geoportail.fr)
- . IGN - [www.ign.fr](http://www.ign.fr) (BD Alti)
- . INSEE - [www.insee.fr](http://www.insee.fr)
- . Maps for free - [www.maps-for-free.com](http://www.maps-for-free.com)
- . Ministère de l'agriculture - <http://agreste.agriculture.gouv.fr/publications/base-documentaire> (BD Agreste)
- . Ministère de la culture - [www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine](http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine) (BD Mérimée)
- . Ministère de l'écologie et du développement durable - [www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr) (BD Corine Land Cover)
- . SANDRE - [www.sandre.eaufrance.fr](http://www.sandre.eaufrance.fr) (BD Carthage)
- . Delcampe.net

Immeuble Chryslead (anciennement Promopôle)  
5 rue Maurice Thorez  
78190 Trappes-en-Yvelines  
contact@matutina.fr  
01 30 13 14 60

SIRET : 532 330 198 RCS Versailles  
APE : 7112B